

état des lieux de l'agriruralité

en Bourgogne- Franche-Comté

Marie JONNARD
Yannick SENCÉBÉ



ANALYSE QUALITATIVE
D'ENTRETIENS MENÉS
AUPRÈS DE STRUCTURES
AGRIRURALES

—
2024

RÉDACTION

Marie Jonnard

Civam Le serpolet

marie.jonnard@civam.org

Yannick Sencébé

Institut Agro Dijon

yannick.sencebe@inrae.fr

DIRECTION DE PUBLICATION

L'Institut Agro Dijon

UMR CESAER (1041)

Contact : yannick.sencebe@inrae.fr

PUBLICATION

décembre 2024

64 pages

remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement :

- » Camille Prat et Johanne Rod, pour leur relecture et leurs remarques de qualité, ainsi que pour leur appui dans ce travail de recherche
- » L'ensemble des partenaires du réseau RARES, pour leur soutien dans la construction de la base de données de l'agriruralité en Bourgogne-Franche-Comté, et pour leur mise en relation avec les agriruraux rencontrés
- » Les agrirurales et agriruraux pour leur accueil chaleureux et le temps qu'ils nous ont accordé afin de partager leur expérience.

table des matières

REMERCIEMENTS	3
TABLE DES MATIÈRES	4
INTRODUCTION	7
1. MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE	12
1.1 CHOIX DE L'ÉCHANTILLON	12
1.2 SUJETS D'OBSERVATION ET THÉMATIQUES DISCUTÉES LORS DES ENTRETIENS	13
2. QUI SONT LES AGRIRURAUX ?	15
2.1 ANALYSE DES PROFILS	16
2.1.1 DES PROFILS JEUNES ET PLUS FÉMINISÉS	16
2.1.2 DES PROFILS MAJORITAIREMENT NON ISSUS DU MILIEU AGRICOLE	17
2.1.3 NIVEAU D'ÉTUDES, FORMATIONS ET EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES	18
2.1.4 TYPOLOGIE DE PROFILS	19
2.2 POURQUOI SE LANCE-T-ON DANS UN PROJET AGRIRURAL ?	20
2.3 S'INSTALLER EN AGRIRURALITÉ, UN PARCOURS SEMÉ D'EMBÔCHES	21
2.3.1 L'ACCÈS AU FONCIER, LE PREMIER FREIN À L'INSTALLATION POUR LES AGRIRURAUX	21
2.3.2 LA RECHERCHE D'UN STATUT EN MULTI-ACTIVITÉ	23
2.3.3 DES FINANCEMENTS PEU ADAPTÉS AUX PROJETS AGRIRURAUX	25
2.3.4 L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ACTIVITÉS	26
2.4 LES SOLUTIONS TROUVÉES PAR LES AGRIRURAUX	29
2.4.1 LA CAPACITÉ À SE SAISIR DES OPPORTUNITÉS	29
2.4.2 L'IMMERSION, UNE SOLUTION POUR DÉVELOPPER SA CONNAISSANCE DU MONDE AGRICOLE	30
2.4.3 S'APPUYER SUR LA PLURIACTIVITÉ POUR ASSURER UN ÉQUILIBRE FINANCIER À LA STRUCTURE	31
2.4.4 S'APPUYER SUR SON TERRITOIRE ET FAIRE RÉSEAU	31

3. QUE RECOUVRE L'AGRIRURALITÉ ?	33
3.1 L'AGRIRURALITÉ, EN TERMES D'ACTIVITÉS	33
3.1.1 LES ACTIVITÉS AGRICOLES	33
3.1.2 LES ACTIVITÉS NON-AGRICOLES	35
3.1.3 LA TRANSFORMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES	36
3.2 MÉTHODES DE COMMERCIALISATION	38
3.3 LA COMBINAISON D'ACTIVITÉS	39
3.4 TAILLE ET FORMAT DES STRUCTURES AGRIRURALES	40
3.4.1 DES STRUCTURES DE PETITE TAILLE, MAIS PAS SEULEMENT	40
3.4.2 LES STRUCTURES AGRIRURALES COLLECTIVES	41
3.5 LES CONTRAINTES DE LA MULTI-ACTIVITÉ	42
3.6 LES VALEURS SOCIALES & ENVIRONNEMENTALES DE L'AGRIRURALITÉ	42
3.6.1 VALEURS SOCIALES	43
3.6.2 VALEURS ENVIRONNEMENTALES	44
4. DONNÉES ÉCONOMIQUES DES STRUCTURES AGRIRURALES	45
4.1 DES MODÈLES ÉCONOMIQUES VARIABLES SELON LES STRUCTURES	45
4.2 ANALYSE DES REVENUS ET RESENTIS	46
5. AGRIRURALITÉ & TERRITOIRE	48
5.1 COMMENT LES AGRIRURAUX SONT-ILS ACCUEILLIS SUR LES TERRITOIRES ?	48
5.2 L'AGRIRURALITÉ COMME RESSOURCE POUR LES TERRITOIRES RURAUX	49
5.2.1 DES TERRITOIRES DYNAMIQUES & DES PAYSAGES PRÉSERVÉS	49
5.2.2 UNE SOURCE D'EMPLOI POUR LES TERRITOIRES	51
CONCLUSION	52
BIBLIOGRAPHIE	55
ANNEXE 1 – TABLEAUX DESCRIPTIFS DES STRUCTURES AGRIRURALES RENCONTRÉES	57

introduction

Dès les années 1980, face aux limites du productivisme et de l'agriculture spécialisée, on observe de nouveaux modèles de fermes, (ré)intégrant des activités comme la transformation, la commercialisation en circuits courts ou encore des services liés à l'accueil à la ferme. Si les « zones défavorisées et de montagnes » seront les premières à voir fleurir les « résistances paysannes » (Pernet, 1982), de multiples initiatives et innovations vont se développer dans les marges du modèle dominant. Le lancement en 1982, par la ministre de l'Agriculture (Edith Cresson) des Etats Généraux du développement rural ouvre la voie à une remise en question du modèle de la « vulgarisation » qui a accompagné la modernisation et à une prise en compte de la diversité des modèles. Dans la foulée, les Civam fondées dans les années 1950 autour de la vulgarisation agricole et ménagère réorientent leur mission pour accompagner d'autres publics avec la perspective d'une « valorisation du milieu rural », intégrant fortement les enjeux de diversification des activités agricoles. Et c'est en 1987 que naît l'association Accueil Paysan permettant de tisser un réseau d'échanges et de pratiques autour des activités d'accueil qui se développent dans les fermes. Cette décennie se clôture avec la parution de l'ouvrage « Les Entrepreneurs ruraux » (Muller et al., 1989) dont les auteurs renversent la perspective de la modernité et de l'innovation, qu'ils placent du côté de ceux qui apparaissaient jusqu'alors comme « hors norme », en marge ou en survie. D'après eux, les systèmes complexes d'activités qu'ils observent ne sont pas de simples adaptations du modèle de production spécialisé. Il s'agit d'un autre référentiel professionnel, celui de « l'exploitation rurale », combinant, dans un système cohérent, des activités agricoles (production et transformation des produits de la ferme) et rurales (vente, accueil à la ferme, services divers...). Ces innovateurs maîtrisent des compétences multiples relevant de l'entrepreneuriat puisqu'il ne s'agit plus seulement de produire pour le secteur d'aval mais aussi de transformer, de vendre, d'accueillir, etc. La multi-activité rurale rompt avec le modèle d'intégration sectorielle de l'agriculture, et compose des liens importants au territoire que les multi-actifs observés saisissent comme ressource et comme finalité à leur propre maintien sur place.

Enfin, dans les années 1990, la notion de multifonctionnalité de l'agriculture, reconnue lors du Sommet de Rio (1992), élargit la vision de l'agriculture au-delà de sa seule fonction productive, comme le stipule la loi d'orientation agricole de 1999 dans son article premier « *la politique agricole prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture et participe à l'aménagement du territoire en vue du développement durable* »*. Cette orientation de la politique agricole en faveur de la multifonctionnalité n'a pas survécu la décennie suivante. Si le concept est présent dans l'agenda 2000 de la Politique Agricole Commune, il est intégré à son second pilier consacré au développement rural. Le concept est ainsi déplacé de l'agriculture vers la ruralité. En France, le retour de la droite au pouvoir et l'absence de soutien des organisations professionnelles agricoles sonnent l'arrêt de cette politique. Sur le plan international, les émeutes de la faim de 2008 vont marquer le retour en force de l'argument productiviste pour « nourrir le monde » (Bernard de Raymond, Thivet, 2021), qui sera dès lors très largement utilisé en France d'une « crises à l'autre » (Derbez et al., 2024) par le syndicalisme majoritaire. Les agricultures alternatives ont cependant progressé à la faveur des crises qui ont affecté le milieu agricole (baisse du revenu, crises sanitaires, perte de sens du métier) (Spoljar et al., 2024), des critiques environnementales (pollution, érosion de la biodiversité...) et des demandes sociales (alimentation saine et de proximité, lien au producteur). 2001 voit la naissance du réseau InPACT (Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale) qui va permettre le rapprochement d'organismes regroupant des agriculteurs engagés dans des démarches alternatives et d'organismes d'appui, de formation, d'accompagnement de ces démarches (Deléage, 2011).

Dans le giron de ces agricultures alternatives, se (re)développent aussi d'autres manières d'envisager l'installation et le maintien en milieu rural alors que les migrations résidentielles vers les campagnes se poursuivent (Pistre, 2012) et engendrent un renouveau dans les secteurs d'activité (économie résidentielle, touristique et services) (Roullier, 2011). Il ne s'agit pas forcément ou seulement de changer l'agriculture ou d'agriculture, mais aussi d'associer différents emplois (pluriactivité) de diversifier les ateliers dans les fermes (diversification) ou enfin de créer des systèmes combinant différentes activités (agriruralité). La frontière entre ces trois formes d'activité est cependant poreuse : la pluriactivité peut-être un moyen de s'installer progressivement dans l'agriculture ou d'intégrer dans un système cohérent les compétences acquises dans différents emplois, et enfin la diversification peut s'étendre vers des activités commerciales, d'accueil...



C'est dans ce contexte qu'est née la **démarche « RARES »** (Réseau des Accompagnateur.trices et agriruraux Engagé.s sur le territoire de Bourgogne- Franche-Comté) en 2017. L'origine s'enracine dans le constat d'un nombre croissant de projets d'installation en multi-activité (associant une base agricole à d'autres activités) et de porteurs de projets éloignés du monde agricole (Non issus du Milieu agricole, Hors Cadres Familiaux) qui peinaient à trouver un accompagnement adéquat. Il s'agissait alors de répondre au double enjeu de la coopération entre structures pour mieux accompagner ces profils et du manque de connaissance sur l'agriruralité. La démarche RARES a ainsi pour objectif de favoriser la création et le maintien d'activités agrirurales en milieu rural. Accueil Paysan Bourgogne et Semeur du possible (réseau des espaces tests agricoles) en ont été les initiateurs en 2017. La démarche a bénéficié de trois phases de financement PEI-Feader (entre 2018 et 2024) qui ont permis la consolidation du partenariat

* Consultable sur : www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000395813

jusqu'à constituer un consortium important et inédit. Le projet a permis de rassembler les structures accompagnatrices de projets agriruraux (du monde agricole et de l'économie sociale et solidaire), des établissements d'enseignements (lycées agricoles), des structures relevant du secteur des études et de la recherche ainsi que des agriruraux usagers du réseau. Ensemble tous ces acteurs ont travaillé pendant plusieurs années à améliorer l'accompagnement des projets agriruraux et ont cherché à mieux connaître les porteurs et porteuses de ces projets multi-activités.

Le réseau RARES porte aujourd'hui sa propre définition de l'agriruralité. Celle-ci, que nous présentons ci-dessous, a été inspirée d'un travail de co-construction en atelier entre les partenaires du réseau à partir de plusieurs travaux. Citons à cet égard :

- » la thèse d'Hélène Tallon en 2011 sur la pluriactivité et son accompagnement,
- » et l'espace ressource Agriruralité mis en place par Cap Rural* en 2005 puis réactualisé avec le Programme CreActE en 2014.

DÉFINITION DES STRUCTURES AGRIRURALES ADOPTÉES PAR LE RÉSEAU RARES

« Les structures agrirurales ou structures multi-activités combinent une production agricole avec d'autres activités qui peuvent en être le prolongement (transformation, vente directe...) ou relever d'une autre nature (artisanale, commerciale, de service...). L'activité agricole peut avoir une visée productive et/ou être un support pour d'autres activités. Cette combinaison d'activités nécessite la maîtrise et l'exercice de plusieurs métiers et compétences. Les différentes activités peuvent avoir des statuts sociaux, juridiques et fiscaux différents ; ou bien être rassemblées sous une même entité. Cette combinaison permet de créer et de consolider des emplois et très souvent de valoriser les ressources locales. Ces structures cherchent à s'impliquer sur leur territoire et à y créer du lien social, et cherchent plus largement à constituer une piste de réponses aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques actuels. »

La particularité de ce réseau est d'associer une démarche d'accompagnement avec une démarche de recherche qui a pour outil essentiel **l'Observatoire de l'Agriruralité en Bourgogne-Franche-Comté**. Sa mise en place s'est faite en deux étapes :

- » une phase de préfiguration (Bonnell, 2021) qui a permis d'identifier et de co-construire avec les partenaires du réseau, les besoins en connaissances, les finalités appliquées de cet outil et le périmètre d'observation ainsi que les champs d'analyse à partir de la définition précédemment évoquée.
- » une phase de mise en place (2022-2023) avec pour livrable la base de données présentée dans le rapport joint, et la présente première étude, avec une perspective large au niveau des champs abordés et un caractère exploratoire, ouvrant la voie à des pistes d'approfondissement et à de nouvelles enquêtes sur des sujets plus ciblés.

Cet observatoire est un outil de recherche innovant créé dans le but d'améliorer la connaissance de l'agriruralité et de permettre le développement de structures agrirurales sur la Bourgogne-Franche-Comté. L'Observatoire s'appuie sur un recensement régional des structures installées et des porteurs de projet agriruraux et sur des enquêtes thématiques. Ces éléments permettent le développement d'une base de données unique sur l'agriruralité.



* www.caprural.org/je-m-interesse-a/agriruralite#Agriruralite_1

L'agriruralité constitue un front de recherche. En effet, depuis les écrits de Muller et al. (1989) ou la thèse d'Hélène Tallon (2011), précédemment cités, peu de travaux lui ont été consacré. L'hypothèse de départ est que l'agriruralité est sous-estimée (dans les deux sens du terme). Les installations Hors Cadre Familial (HCF), ou sous forme de reconversion professionnelle, et les personnes Non Issus du Milieu Agricole (NIMA), auxquels correspondent les porteurs de projets accompagnés par les membres du réseau, laissent entrevoir leur homologation avec ceux qui passent sous les radars des analyses statistiques centrées sur les installations aidées (en dessous de 40 ans, et devant satisfaire certaines exigences de taille, formation). D'après les chiffres MSA 2021, en France, sur les 13 304 installations, seul 5 242 ont été aidés (DJA), ce que signifie que 61,5% se sont installés sans aide, sur lesquels les statistiques officielles publiées restent muettes. Par ailleurs, les données 2022 de la MSA font apparaître que le profil « pluriactif » n'est plus cantonné à une marge, puisque 36,3 % des installés de 2021 se déclaraient ainsi. Quant à la diversification, elle n'est plus une niche ou une activité marginale cantonnée à certains secteurs ou certains profils, puisqu'en 2020, 36,4 % des exploitations complètent leur activité de production par une ou plusieurs activités de diversification (Insee et SSP, 2024, pp. 88-90).

Cette recherche s'inscrit donc dans la volonté d'apporter, au moins au niveau régional (BFC), un regard statistique et analytique plus complet, sur une population peu ou pas connue, car elle est à la croisée de différents champs d'observation (diversification, pluriactivité, transition agroécologique, création d'emplois en milieu rural ...). Et pourtant, ces formes d'installation et ces structures renvoient à de nombreux enjeux qu'il s'agisse :

- » de l'ouverture de la profession à de nouveaux profils face au défi du renouvellement des actifs agricoles (CESE, 2020, Cours de Compte, 2022) ;
- » de la reconception agroécologique des manières de produire au regard des crises climatique et environnementale auxquelles l'agriculture contribue fortement* tout en étant elle-même impactée** ;
- » du retour à une agriculture nourricière pour les territoires afin qu'ils n'en soient pas seulement le « support foncier », tel que le prévoyait la politique nationale d'alimentation (Loi d'orientation agricole de 2014) et tel que l'ambitionnent les nombreuses collectivités qui portent aujourd'hui des Projets Alimentaires territoriaux***.

En complément de l'élaboration de la base de données de l'Observatoire, et afin de mieux appréhender la réalité des structures agrirurales, **des enquêtes qualitatives ont été réalisées auprès de 22 structures sur toute la région en 2023. Ce document est la synthèse des entretiens menés auprès de cet échantillon.**

Cette première étude qualitative de l'observatoire a une **dimension exploratoire**, s'agissant d'un premier travail de recherche entreprise sur l'agriruralité en Bourgogne-Franche-Comté. Il s'agit ainsi de mieux comprendre et cerner les réalités des structures agrirurales, en se basant sur des situations concrètes, tout en proposant des pistes de réflexion sur des thématiques qui pourront être approfondies dans les prochaines études de l'Observatoire de l'Agriruralité.

* L'agriculture est la seconde source d'émission de GES en France et y contribue à hauteur de 19% [Source : CITEPA, rapport Secten 2020 - Gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, bilan des émissions en France de 1990 à 2018, édition juin 2020, 456p.]. Différents rapports pointent par ailleurs : l'impact délétère de ce secteur sur la qualité de l'eau (un rapport, non rendu public, de 3 inspections rattachées aux ministères de la santé et de l'agriculture et de la transition agroécologique, établit la contamination généralisée de l'eau potable par les pesticides (Le Monde, 18/11/2024)) ; l'arasement continu de milliers de kilomètres de haies, abritant la biodiversité (perte de 23 000km linéaire de haie, entre 2017 et 2021, d'après le rapport du CGAER, 2023, La haie levier de la planification écologique — <https://agriculture.gouv.fr/la-haie-levier-de-la-planification-ecologique>)

** Voir le rapport du GIEC « Impacts, adaptation et vulnérabilité » de février 2022 ; Voir la publication Insee, 2024, L'agriculture face aux enjeux environnementaux, Insee Référence, 2024.

*** 440 PAT sont reconnus par le ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation au 1er juillet 2024 — <https://france-pat.fr/>

Pour autant un certain nombre d'**hypothèses**, tirées de premières analyses de la base de données, confortées par la littérature et les constats remontant des partenaires du réseau nous ont guidé :

- » les profils des agriruraux sont plus éloignés des mondes agricoles classiques (ce que montre la base de données) et sont confrontés, à ce titre, à des freins spécifiques ou accentués dans leur parcours à l'installation (accès au foncier, formation, accès aux aides ou financement).
- » la multi-activité implique des contraintes spécifiques en termes de statut, d'accompagnement notamment ;
- » les structures agrirurales sont de petite taille, du fait notamment des choix atypiques d'installation et des difficultés d'accès au foncier renforcées pour les profils agriruraux ;
- » l'ancrage territorial pour ce genre de structure est important, car les activités sont en partie basées sur la valorisation des ressources locales (tourisme, commercialisation en circuit court, transformation...)
- » la multi-activité serait plus créatrice d'emplois (par structure, voire par hectare) que les structures classiques qui tendent au contraire à substituer le travail par le capital (mécanisation, robotisation). Le rapport « actif'Agri » (Forget et al. 2019, p. 46), consacré aux transformations de l'emploi et des activités en agriculture établit à ce propos que « les exploitations sur lesquelles est pratiquée une activité de diversification emploient en moyenne davantage de main-d'œuvre que les autres ».

Pour répondre à ces hypothèses, nous avons structuré ce rapport en cinq parties. Dans la première, nous nous intéresserons à la méthodologie d'enquête utilisée, et aux éléments que nous avons cherché à obtenir lors des entretiens (partie 1). Dans un second temps, nous décrirons les profils des agriruraux de l'échantillon et nous suivrons le parcours d'un agrirural dans la création de sa structure, en abordant les difficultés auxquelles il est confronté et les solutions qu'il trouve pour répondre à ces problématiques (partie 2). Nous détaillerons ensuite ce que recouvre l'agriruralité, en termes d'activités agricoles, non-agricoles et combinaisons d'activités, et nous observerons les différentes tailles de structure ainsi que les valeurs portées par les agriruraux (partie 3). Dans la quatrième partie, il s'agira de présenter les données économiques de ces structures (partie 4), avant de terminer sur les liens que les structures agrirurales tissent avec les territoires (partie 5).

1. méthodologie d'enquête

1.1 CHOIX DE L'ÉCHANTILLON

Cette synthèse résulte d'un ensemble d'entretiens réalisés en 2023 auprès de 22 structures agrirurales installées en Bourgogne-Franche-Comté.

La sélection de ces structures s'est faite à partir de la base de données de l'Observatoire de l'Agriruralité en BFC qui a été construite en 2023*. Il s'agissait dans cette sélection d'atteindre un certain niveau de «représentativité» de notre échantillon au regard des informations disponibles dans la base, tout en cherchant à couvrir une diversité de situations à partir d'éléments recueillis auprès des accompagnateurs du réseau RARES :

- » **Représentativité en termes d'activités agricoles et non-agricoles** au regard de la nomenclature élaborée pour la base de données, soit la distribution des activités recensées concernant l'accueil, la transformation, la commercialisation, les autres activités (de loisir, artisanal...). En outre nous avons cherché également à couvrir l'éventail le plus large possible en termes de combinaison d'activités;
- » **Poids de l'agriruralité selon les départements et dispersion géographique** : nous avons cherché à tenir compte de la répartition départementale des structures identifiées dans la base de données d'une part, en faisant varier les types de localisation, avec l'hypothèse que le territoire est une composante importante dans la conduite de la multi-activité et les parcours d'installation.

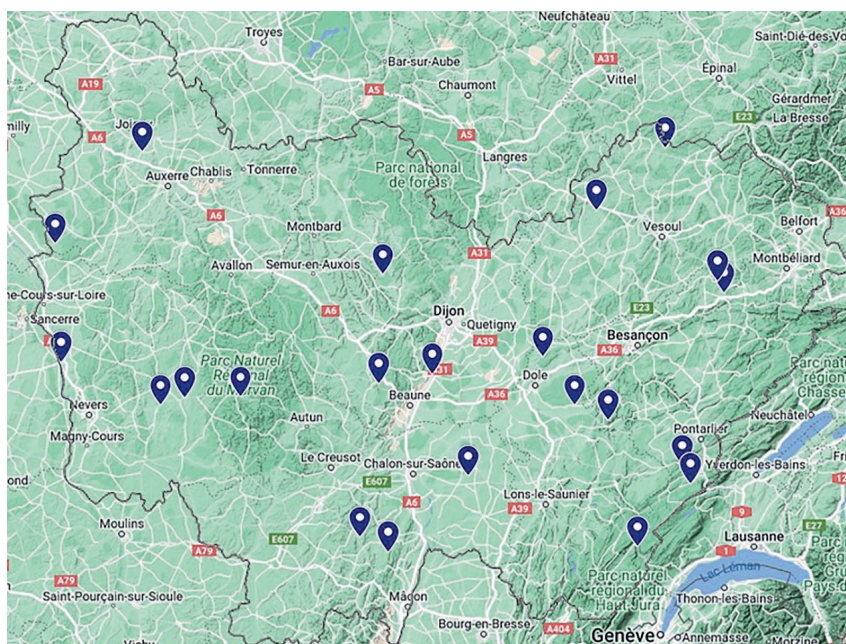


Figure 1: Cartographie des structures agrirurales rencontrées

CÔTE D'OR (21)
3 structures / 37 au total
DOUBS (25)
4 structures / 29 au total
JURA (39)
4 structures / 44 au total
NIÈVRE (58)
4 structures / 20 au total
HAUTE-SAÔNE (70)
2 structures / 29 au total
SAÔNE-ET-LOIRE (71)
3 structures / 41 au total
YONNE (89)
2 structures / 29 au total
TERRITOIRE DE BELFORT (90)
pas de structure / 3 au total

* Jonnard M., 2024, État des lieux de l'agriruralité en Bourgogne-Franche-Comté : premier inventaire et données statistiques [disponible sur la plateforme de l'agriruralité : www.agriruralite-bfc.org]

Au regard de ces critères, et en tenant compte également de la disponibilité des agriruraux sur la période d'entretien (février – mai), 22 structures réparties sur le territoire régional ont donc été rencontrées, comme le montre la carte ci-dessous. L'objectif au niveau géographique n'a pas été la pure «représentativité» mais plutôt la couverture d'une diversité de situation, ce qui explique que certains départements sont sur-représentés (Doubs, Nièvre) ou sous-représentés (Saône-et-Loire, Yonne).

Ces structures agrirurales sont portées par une, deux ou plusieurs personnes en fonction des parcours et choix d'installation. Dans cet échantillon, 12 structures sont portées par des personnes seules (7 femmes et 5 hommes), 5 par des couples, 3 par des personnes issues de la même famille (parents et enfants, sœurs) et 2 par des collectifs.

Ces 22 entretiens ont donc permis d'identifier 27 profils d'agriruraux. En effet, il a été choisi d'étudier les profils des deux personnes installées pour les structures en couple, sauf pour la structure 12 où les données sur la deuxième personne étaient insuffisantes pour l'analyse. Pour les installations familiales et en collectif, seul le profil de la personne interviewée a été analysé car il était difficile de mobiliser toutes les personnes lors des entretiens. Un travail plus approfondi pourra être mené sur les profils des personnes s'installant en collectif lors de prochaines études de l'Observatoire.

Un tableau présent en **Annexe 1** détaille les caractéristiques des structures rencontrées. Des extractions de ce tableau seront présentées dans ce rapport pour illustrer les différents sujets abordés.

1.2 SUJETS D'OBSERVATION ET THÉMATIQUES DISCUTÉES LORS DES ENTRETIENS

Les entretiens ont été menés de façon semi-directive, dans le but de laisser aux agriruraux la possibilité de développer leurs propos et d'amener des nouveaux éléments, sans les contraindre par des questions fermées.

Cette approche a également permis de faire émerger de nouvelles hypothèses lors des échanges.

Le guide d'entretien a été conçu de façon à aborder différentes thématiques qui retracent le parcours des agriruraux et à permettre de mieux cerner les systèmes d'activités développés. Ce guide avait donc un caractère exploratoire, large dans les thématiques abordées et une finalité descriptive des systèmes d'activité et des parcours menant à l'agriruralité. Il intègre également les hypothèses que nous avons posées en rapport avec la connaissance préalable constituée (remonté des membres du réseau Rares, littérature) et qui ont été présentées en introduction.

Nous avons d'abord choisi de recueillir des éléments sur le **profil** de ces personnes, sur leur passé, leurs études, leur parcours professionnel, les métiers exercés et les structures dans lesquelles ces personnes avaient pu évoluer avant de créer leur activité. Cette partie visait notamment à vérifier l'hypothèse d'une plus grande distance des agriruraux vis-à-vis des mondes agricoles classiques (installation hors cadre familial, profil non originaires du milieu agricole). Nous avons également questionné les raisons qui ont poussé les personnes à s'installer en multi-activité, notamment pour les agriruraux qui ont fait le choix de quitter leur ancien cadre de travail.

La deuxième thématique concerne la phase de la **création d'activités**. Elle reprend les étapes d'installation, les difficultés rencontrées au début du projet, les leviers actionnés et les solutions trouvées pour pallier à ces difficultés. La question de l'accès au foncier est centrale dans cette partie puisqu'elle peut conditionner la réalisation du projet et constitue un réel frein à l'installation pour les «non héritiers» (HCF et NIMA) comme le souligne la littérature (Barral, Pinault, 2017) corrélativement à notre hypothèse de distance sociale au milieu agricole. Nous avons également échangé avec les personnes enquêtées sur leur accompagnement pendant la période d'émergence du projet, leurs besoins sur cette période, les réponses apportées à leurs attentes et les manquements qu'ils ont pu relever dans l'accompagnement.

Nous avons ensuite cherché à analyser les **systèmes de multi-activité** développés par les agriruraux à travers le recensement des activités que l'on retrouve sur les structures, la façon dont ces activités sont combinées, et les raisons qui ont poussé les agriruraux à choisir ce système multi-actif. À travers une partie descriptive (taille, équipement, nombre et type d'atelier) nous avons également tenter d'instruire la

question de leur «typicité» notamment en matière de taille par rapport à des modèles plus classiques. Nous avons aussi questionné le choix de leurs statuts juridiques et sociaux, ainsi que leur perception sur la multi-activité, les avantages et inconvénients qu'elle représente pour eux. Nous avons à travers cette thématique chercher à vérifier l'hypothèse de contrainte particulière (statut, accompagnement) à l'agriruralité.

Un focus a été réalisé sur les **données économiques** des structures agrirurales, bien que ces données soient difficilement comparables au vu de la diversité des formes d'agriruralité. Elles ont tout de même permis de visualiser différents modèles de chiffres d'affaires avec une répartition des activités agricoles et non-agricoles variable dans le bilan économique des structures. Ce dernier point visait à vérifier l'hypothèse selon laquelle la multi-activité serait plus créatrice d'emplois que les structures classiques.

Ensuite, nous avons analysé **l'ancrage territorial** des projets agriruraux, c'est-à-dire la façon donc les personnes tissent des liens localement et construisent ou intègrent des réseaux d'acteurs locaux. Cette thématique vise à répondre à notre hypothèse du territoire comme composante importante dans les systèmes multi-actifs. Ce lien fort, déjà souligné par Muller et al. (1989) comme nous l'avons vu précédemment, peut néanmoins être interrogé au regard de l'hypothèse d'extériorité au milieu local et ou agricole des agriruraux (NIMA, HCF). L'objectif était aussi de comprendre comment ces porteurs et porteuses de projet sont accueillis sur les territoires, et quelles relations ils et elles ont développées avec le monde agricole.

Afin de compléter les portraits de ces structures, nous avons cherché à comprendre la façon dont ils et elles s'engageaient sur les thématiques **environnementales et sociales** au sein de leur structure, quelles formes cet engagement prenait, et l'impact que cela avait sur le développement de leurs activités.

Enfin, nous nous sommes intéressées à la façon dont ces projets agriruraux évoluaient dans le temps, aux **projets de développement** des structures. Nos échanges avec les partenaires du réseau RARES, qui accompagnent et suivent ce genre de projet, faisaient apparaître en effet de très fréquents changements dans ces structures. S'agit-il d'une force (capacité d'adaptation, agilité et souplesse des structures) ou d'une contrainte supplémentaire (manque de référentiel amenant les agriruraux à « tâtonner » pour trouver un point d'équilibre en termes de revenus,

de compétences et équipements à engager, de temps de travail) ? Nous avons par ailleurs évoqué avec certaines personnes la façon dont ils envisageaient la **transmission** de leurs structures agrirurales. Si la transmission représente un défi aussi prégnant qu'ancien pour la profession agricole, elle nous semble se poser dans des termes relativement inédits lorsqu'il s'agit de céder de multiples activités et s'agissant, pour partie, de personnes n'ayant pas fait l'expérience de la transmission familiale et ne s'inscrivant pas forcément dans cet héritage et ce référentiel patrimonial.

Les entretiens ont été menés sur place, et ont duré entre 1,5 heures et 2 heures. Ils ont été également l'occasion de visiter la structure, et de se rendre compte des équipements, de la localisation et de l'environnement. Ces entretiens ont été enregistrés et traités à travers des fiches de synthèse élaborées selon une grille d'analyse reprenant les différents thèmes de l'étude.

Les objectifs de ce rapport sont de synthétiser et d'analyser les échanges qui ont eu lieu pendant les entretiens, et d'ouvrir la réflexion sur certaines thématiques qui pourront être approfondies lors des prochaines études de l'Observatoire de l'Agiruralité.

2. qui sont les agriruraux ?

Notre analyse des enquêtes auprès des agriruraux nous amènent à souligner certains aspects de continuité mais aussi certaines évolutions par rapports aux « entrepreneurs ruraux » décrits par Muller et al. (op.cit.).

Ces auteurs identifiaient déjà ce que nous avons pu observer : des stratégies en rupture avec le modèle dominant, associant la combinaison de la fonction de production avec d'autres fonctions (commerciale, artisanale et de service) et la mise en œuvre de compétences non seulement techniques mais aussi entrepreneuriales. Mais s'il s'agissait hier de « rester dans l'agriculture » pour des agriculteurs situés dans les marges géographiques ou économiques du modèle dominant et de résister à la centrifugeuse agraire de l'agrandissement, il s'agit aujourd'hui très largement aussi de s'installer autrement, pour des profils éloignés des mondes agricoles, mais toujours en combinant des activités relevant de systèmes cohérents capables de s'auto-entretenir. Par ailleurs, la sensibilité aux questions environnementales et l'orientation vers des pratiques agro-écologiques, qui apparaissent dans les valeurs et les motivations de certains de nos enquêtés, sont des sujets que n'abordent pas Pierre Muller et ses co-auteurs. La volonté de montrer la dimension véritablement professionnelle de la multi-activité dans un contexte où elle était assimilée à la pluriactivité comme survivance d'un passé amené à disparaître, explique sans doute la focale très économique de cet ouvrage. Il n'en reste pas moins que les agriruraux que nous avons rencontrés semblent marqués par différentes ruptures avec le modèle conventionnel : non seulement en termes de multi-activité mais aussi d'orientation des pratiques agricoles.

Les observations faites lors de nos enquêtes, aussi bien que le recensement des structures agrirurales à l'échelle de la région, tendent donc à montrer que l'agriruralité est toujours d'actualité, qu'elle offre des

visages aussi divers que peuvent l'être les combinaisons d'activité et les parcours d'installation ou de diversification. Mais pas moins qu'hier, ces structures qui s'installent le plus souvent dans les interstices fonciers des productions dominantes locales, doivent innover pour s'implanter et se développer.

Ce dernier point ramène à l'épineuse question du statut de l'actif agricole, autrement dit à ceux qui peuvent être considérés comme de vrais agriculteurs professionnels et, à ce titre, bénéficier des aides publiques (Rémy, 1987). La question du statut reste, nous le verrons, encore aujourd'hui d'actualité, et pose aux agriruraux de nombreuses difficultés (pour l'installation, l'accès au foncier, l'accès aux aides et la couverture juridique et fiscale de leur activité). Sous cet angle, l'agriruralité peut-être également reliée au thème de la pluriactivité, dont la définition a varié (en considérant les activités extra-agricoles comme une double-activité ou comme faisant système dans une économie polyvalente) et marqué de nombreux débats entre chercheurs, législateurs et profession. Même si elle constitue un trait permanent et structural des campagnes françaises d'après les historiens (Garrier, Hubscher, 1988), elle a été considérée comme un reliquat du passé, au temps de la modernisation (1960), alors qu'il s'agissait d'en finir avec les paysans pour faire naître une nouvelle classe d'agriculteurs-producteurs professionnels. Persistant malgré tout, elle est alors apparue comme une menace par la profession, qui en se constituant comme telle, entendait réserver l'exercice du métier et l'accès aux ressources à ceux qui se conformaient à ses normes (mono-activité et spécialisation comme gage de productivité, exercice d'un métier à temps plein comme condition et signe de réussite économique) (Carneiro, 1996). Mais dès les années 1980, tandis que les villes ne peuvent plus absorber l'exode rural et que le modèle productiviste produit ses premiers signes de crise, la pluriactivité va être reconsidérée comme solution, tout d'abord dans les régions de montagne puis plus largement,

parmi les petits producteurs qui y voient une alternative à leur spécialisation ou disparition (Casaux, 1988; ARF, 1984). Depuis, les différentes vagues de retour à la terre (Rouvière, 2015), l'émergence de la figure du «néo-paysans» (D'Allens, Leclair, 2021) et l'importance des installations provenant de profils plus éloignés des mondes agricoles (HCF, NIMA), sont venues diversifier les manières d'être agriculteurs et agricultrices, et de produire. L'enjeu crucial du renouvellement des actifs agricoles est venu éclairer d'un jour nouveau (CESE, 2020) la question des horizons acceptables en agriculture, qu'il s'agisse des profils à installer ou des fermes à restructurer pour les rendre transmissibles. L'enjeu alimentaire et l'enjeu écologique pourraient venir également ouvrir des brèches pour l'agriruralité. Nos enquêtes montrent en tout cas que les structures agrirurales, pourtant très minoritaires en nombre et en surface, contribuent, à leur mesure, à préserver la biodiversité, à diversifier les productions sur les territoires, et à y créer des activités et des emplois.

2.1 ANALYSE DES PROFILS

2.1.1 DES PROFILS JEUNES ET PLUS FÉMINISÉS

Un certain nombre d'informations (âge des personnes, surface des structures...) n'ont pu être collectées dans la base de données, faute de source de donnée préexistantes.

Ainsi les résultats présentés au niveau de cet échantillon, ne relèvent pas toujours d'une mesure de représentativité par rapport aux agriruraux présents en Bourgogne-Franche-Comté, mais le plus souvent d'un registre descriptif.

Les rencontres avec les 22 structures ont permis d'analyser 27 profils d'agriruraux installés : 16 femmes et 11 hommes. Cette forte présence des femmes se retrouve également, dans une moindre mesure, dans les données de l'Observatoire de l'Agriruralité en Bourgogne-Franche-Comté avec 39% des structures recensées portées individuellement par des femmes* (contre 26% de femmes parmi les chefs d'exploitation en France, en 2020, Agreste, Graph'agri 2023).

Sur la figure 2, la pyramide des âges nous indique que la moitié des agriruraux rencontrés se situe dans la tranche d'âge 30-39 ans, bien qu'ils soient représentés dans toutes les classes d'âge excepté chez les moins de 30 ans. Cette absence des plus jeunes dans notre échantillon est à relier au fait que les personnes interviewées ont généralement réalisé des études longues, et ont pratiqué une activité professionnelle avant de s'installer (voir point 2.1.3).

PYRAMIDE DES ÂGES DES AGRIRURAUX RENCONTRÉS

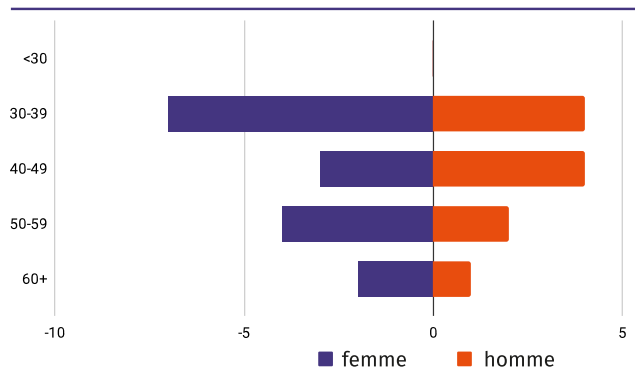


Figure 2 : Répartition par classe d'âge des agriruraux rencontrés

Bien que l'échantillon des agriruraux interviewés soit très réduit et que notre base de données soit incomplète, nous avons souhaité comparer ces résultats à ceux observés chez les exploitants agricoles en Bourgogne-Franche-Comté. La figure 3 présente donc la pyramide des âges et la répartition femme/homme en 2020 pour la démographie agricole en région Bourgogne-Franche-Comté.

PYRAMIDE DES ÂGES DES EXPLOITANTS EN BFC

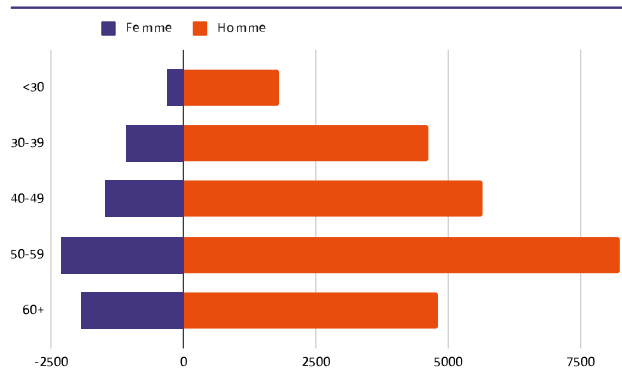


Figure 3 : Répartition par classe d'âge des exploitants agricoles en BFC en 2020 (données Agreste)

On observe une population très masculine, et dont la majorité des profils se situent dans la tranche d'âge 50-59 ans. Ces chiffres viennent confirmer le vieillissement de la population agricole constaté à l'échelle

* Etat des lieux de l'agriruralité : premier inventaire et données statistiques, 2024

nationale, et mettent en avant les enjeux forts du renouvellement des actifs agricoles.

L'agriruralité, portée par des profils plus jeunes et plus féminisés, se positionne donc comme une piste de réponse à ces enjeux d'installation agricole.

2.1.2 DES PROFILS MAJORITAI- REMENT NON ISSUS DU MILIEU AGRICOLE

Pendant des décennies, le modèle traditionnel d'exploitation familiale où vie professionnelle et vie familiale sont étroitement mêlées, et avec l'idée que l'un des enfants reprend la ferme au départ des parents, a prédominé.

Les candidats à l'installation en agriculture, extérieurs au monde agricole, étaient regardés avec circonspection et méfiance (Gibrat, Le Cœur, 2023). Pourtant l'érosion démographique agricole, engendré par la dynamique d'agrandissement et de concentration des structures, arrive à un stade inquiétant avec le vieillissement des actifs encore en exercice. En France métropolitaine, près de la moitié des exploitations est dirigée par un exploitant âgé d'au moins 55 ans et sera donc confrontée à la problématique de la transmission d'ici 10 ans (RA 2020). L'enjeu est d'autant plus grand qu'à l'heure actuelle, seul 2/3 des cessations d'activité sont compensées par des nouvelles installations (Forget et al. 2019), rapport qui peut descendre jusqu'à 1/3 au sein des filières d'élevage de bovins allaitants de la Région BFC (Agreste BFC 2020). S'il y a désormais consensus sur le fait que le renouvellement ne peut plus être assuré par la seule transmission intra-familiale (Lefebvre et Quelen 2004 ; CNE 2019 ; Chouteau et al. 2020) de nombreuses barrières demeurent sur les chemins de l'installation pour ceux qui ne sont pas issus du monde agricole. On sait également que les profils dit « NIMA » sont largement majoritaires parmi les candidats reçus en PAI (Chambres d'agriculture NA 2022 ; Chambres d'agriculture BFC 2020). L'absence de statistiques établies quant aux profils de l'ensemble des installés effectifs (y compris non aidés) nous invite à la prudence quant à la capacité de ces nouveaux profils à passer la porte de la profession. Certaines études soulignent d'ailleurs que peu d'entre eux parviennent à concrétiser leur projet (Forget et al. 2019).

Au sein de notre échantillon, la part d'agriruraux NIMA est encore plus élevée puisqu'elle concerne **70% d'entre eux** (19/27). Sans préjuger d'une représentativité de ce chiffre par rapport à l'ensemble des agriruraux recensées sur la région (cette donnée n'étant pas accessible, en dehors d'une enquête directe), on peut supposer néanmoins que l'agriruralité se présente comme solution unique ou préférentielle par ce genre de profil pour différentes raisons. Pour des « étrangers » au monde agricole, la projection dans une reprise d'une structure spécialisée, souvent hautement capitalistique, peut paraître, sinon indésirable ou tout au moins hors de portée. Pour des non-héritiers, dépourvu de patrimoine professionnel et s'installant souvent sur de petites surfaces, la combinaison d'activités peut permettre d'optimiser le revenu à la surface ou d'en diversifier les sources. Pour des profils ayant eu des expériences professionnelles antérieures, l'agriruralité peut-être une manière de valoriser des savoirs ou compétences acquises. Et enfin pour des « néo-ruraux », l'agriruralité peut-être une manière de maintenir un certain niveau de sociabilité (accueil, vente à la ferme) et de vie culturelle qui a pu marquer leur socialisation urbaine.

Huit personnes dans l'échantillon sont issues du milieu agricole et parmi elles, quatre ont décidé de s'installer en dehors du cadre familial, c'est-à-dire de monter leur structure indépendamment des entreprises de leurs parents. Lorsque les installations se font en dehors du cadre familial, les agriruraux peuvent tout de même bénéficier du soutien familial. Cette présence non négligeable de personnes issues du milieu agricole est intéressante à souligner, car elle tempère l'image d'une agriruralité néo-urbaine, et souligne que les chemins alternatifs ou de bifurcation sont aussi empruntés au sein même de la profession.

Pour les personnes NIMA, le lien avec le monde agricole s'est donc fait dans un autre cadre que celui de la famille. Pour certains, ce sont à travers les études ou les expériences professionnelles.

2.1.3 NIVEAU D'ÉTUDES, FORMATIONS ET EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

L'analyse de l'échantillon montre que les agriruraux ont des profils avec un niveau d'étude élevé : sur 27 agriruraux, 8 d'entre eux ont obtenu un Bac +5 et 10 d'entre eux sont diplômés d'un Bac +3.

Les tableaux ci-dessous reprennent les diplômes et spécialisations des formations initiales des agriruraux.

PERSONNES NON ISSUES DU MILIEU AGRICOLE

AGRIRURAUX	DIPLÔME	THÉMATIQUE DE LA FORMATION
5 agriruraux AR 2, AR 3, AR 6, AR 14, AR 17	Bac + 5	Santé (2) Paysagisme (1) Agriculture (1) Comptabilité – Économie (1)
7 agriruraux AR 5, AR 15, AR 16, AR 20, AR 21, AR 22, AR 24	Bac + 3	Hôtellerie – Restauration (1) Paysagisme (1) Animation territoriale (1) Comptabilité – Économie (1) Technique (1) Philosophie (1) Social (1)
7 agriruraux AR 7, AR 8, AR 9, AR 11, AR 12, AR 13, AR 25	Bac + 2	Animation territoriale (2) Agriculture (1) Social (1) Communication (1) Hôtellerie – Restauration (1) Comptabilité – Économie (1)

Tableau 1: Diplômes et spécialisation de formation des agriruraux NIMA

PERSONNES ISSUES DU MILIEU AGRICOLE

AGRIRURAUX	DIPLÔME	THÉMATIQUE DE LA FORMATION
3 agriruraux AR 1, AR 10, AR 19	Bac + 5	Agriculture (2) Humanitaire (1)
3 agriruraux AR 4, AR 26, AR 27	Bac + 3	Agriculture
2 agriruraux AR 18, AR 23	Bac + 2	Agriculture

Tableau 2: Diplômes et spécialisation de formation des agriruraux issus du milieu agricole

On remarque que les personnes issues du milieu agricole ont majoritairement fait le choix d'études agricoles. **Pour les personnes non issues du milieu agricole les formations sont très variées**, ce qui peut en partie expliquer la diversité des activités que l'on retrouve en agriruralité. Par exemple, pour les personnes ayant travaillé dans les domaines du paysagisme, de l'hôtellerie-restauration ou du social, on remarque que les activités développées sur les structures conservent un lien avec l'ancienne profession des agriruraux (éco-pâturage et entretien d'espaces verts, restauration, accueil social). Les compétences acquises en comptabilité, économie, communication ou animation sont également utiles aux agriruraux pour le développement et la gestion de leur projet agrirural.

Il est également intéressant de noter que **14 agriruraux sur les 27 ont travaillé plus de 10 ans** avant de créer leur structure. Issus de parcours professionnels très différents, les agriruraux mobilisent les ressources acquises dans les différents métiers qu'ils ont exercés, en substituant ainsi au patrimoine professionnel agricole qu'ils n'ont pas hérité, d'autres capitaux (capital social, culturel, savoir entrepreneurial).

Lorsque ces personnes décident de créer leur structure, on rencontre alors deux formes d'installation différentes. Certains souhaitent conserver un lien entre leur précédent métier et le développement des activités agrirurales sur leur structure, notamment dans les secteurs du social ou de l'enseignement. Ce sont, par exemple, les cas des fermes pédagogiques, des activités de formation ou encore de l'accueil social.

D'autres font le choix d'une rupture complète avec leur ancien métier, souvent suite à un épuisement professionnel, un burn-out, ou à une prise de conscience des enjeux écologiques qui les poussent à replacer leurs valeurs personnelles au cœur de leur métier et à retrouver du sens via leur projet agrirural.

Ces profils, marqués par un capital culturel relativement important (fortement diplômé), et pour certains des expériences antérieures en position de cadres ou d'ingénieurs, ne sont donc pas sans ressources notamment sociales et culturelles, même s'ils n'ont, pour beaucoup d'entre eux, aucun héritage professionnel ou patrimonial dans le domaine agricole. Ce qui nous invite à poser la question de la relative sélectivité sociale de ce genre d'activité et du tri social en amont pour les porteurs de projets qui ne franchissent pas toutes les épreuves de l'installation. On pourra se féliciter de ce que ceux qui ne sont pas vraiment prêts ou « taillés pour » renoncent

à leur projet mais on pourra aussi souligner l'importance d'un accompagnement et d'une ouverture des aides qui soient à la hauteur du défi démographique du renouvellement des actifs agricoles. La logique de « méritocratie foncière » et de sélection des « meilleures » capables de s'engager et de porter la modernisation vers des records de productivité, doit-elle encore s'appliquer à l'heure où l'agriculture manque de bras, où la nécessaire transition vers des pratiques plus durables nous invitent à revoir les référentiels productiviste et où, enfin, le bilan carbone de notre alimentation conduit à s'interroger sur la pertinence de vouloir « nourrir le monde » en exportant la surface qu'il nous faudra ensuite importer.*

2.1.4 TYPOLOGIE DE PROFILS

L'analyse des profils des personnes rencontrées a permis de constituer quatre types de profils d'agriruraux, en les regroupant en fonction de leur parcours et mode d'installation, de leur lien avec le monde agricole (familial, professionnel) et du statut de leur structure agrirurale. Le tableau ci-dessous synthétise ces profils.

Le premier type regroupe les personnes en activité agricole depuis plusieurs années. Généralement ces personnes ne se sont pas installées en multi-activités, mais suite à différents événements et échanges, elles ont pris conscience de la nécessité de changer de modèle en intégrant d'autres activités sur leur structure. Ces activités s'apparentent à de la diversification agricole : transformation, accueil touristique, accueil pédagogique...

Ces personnes se situent dans la classe d'âge des plus de 50 ans, elles sont issues du milieu agricole ou ont suivi un conjoint agriculteur. Elles ont choisi de s'installer sous statut agricole et se questionnent sur la façon dont elles souhaiteraient transmettre leur structure agrirurale.

Le second type rassemble des profils plus jeunes, qui sont principalement issus du milieu agricole (5/8) ou qui sont passés par une formation agricole. Ils et elles ont souhaité s'installer sous un nouveau modèle agricole, qui a été pensé dès le début en multi-activité. Attachés au statut agricole, ces personnes se revendiquent paysans et expriment leur volonté de sensibiliser et former via de l'accueil sur leur ferme. Cependant, elles sont souvent restreintes par leur statut agricole dans le développement de leurs activités d'accueil ou de formation.

TYPOLOGIES	QUI ?	MODÈLE	STATUT
TYPE 1 / Ré-orientation de la structure agricole (3 agriruraux)	Agriculteurs installés AR 1, AR 4, AR 11	Cherchent à se diversifier, à changer de modèle	Statut agricole
TYPE 2 / Nouvelle forme d'installation agricole (8 agriruraux)	IMA ou formations agricoles AR 6, AR 7, AR 14, AR 18, AR 19, AR 23, AR 26 et AR 27	S'installent avec un nouveau modèle agricole en multi-activités	Statut agricole principalement
TYPE 3 / Reconversion professionnelle « retour à la terre » (12 agriruraux)	NIMA — changement de vie professionnelle, fort intérêt pour l'agriculture AR 2, AR 3, AR 8, AR 9, AR 12, AR 15, AR 16, AR 17, AR 20, AR 21, AR 22, AR 25	Cherchent à retourner à la terre, allier vie professionnelle et personnelle, souvent installation avec conjoint, souvent avec une activité principale agricole	Variable Association, EARL, auto entrepreneuriat...
TYPE 4 / Continuité professionnelle avec un support agricole (4 agriruraux)	NIMA — plutôt axés sur l'accueil, le social, pas nécessairement de changement de vie professionnelle AR 5, AR 10, AR 13, AR 24	Activité principale non agricole, l'agriculture est un support des autres activités	En général pas de statut agricole ou combinaison de statuts

Tableau 3 : Typologie des profils d'agriruraux de l'échantillon

* D'après l'ADEME, sur les 26 millions d'hectares (Mha) nécessaires à l'alimentation de la population nationale, 30 % sont des surfaces mobilisées hors de France. Inversement, 12 Mha de surfaces agricoles domestiques sont consacrées à des productions destinées à l'exportation (vins et alcools, céréales, lait et produits laitiers...) et non à l'alimentation des Français. [https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2021/04/DP_ADEME_Atelier-Alimentation_13-avril-2021.pdf]

Le troisième type réunit les personnes non issues du milieu agricole qui expriment le souhait de « retourner à la terre ». Leur installation est généralement synonyme d'un changement de vie professionnelle très marqué, qui peut survenir après une période de surmenage, résulter d'une envie de travailler à l'extérieur, ou encore d'une prise de conscience des enjeux environnementaux et sociaux de notre société. Ces personnes cherchent à allier vie professionnelle et personnelle en créant une activité sur leur lieu de vie.

Les activités agricoles prennent plus de places dans leur système, mais ces agriruraux sont très attachés à l'accueil de public sur leur structure. Ils ont souvent beaucoup de difficultés à trouver un statut adapté à leurs activités. C'est dans cette catégorie que l'on retrouve la plus grande variété de statuts.

Enfin, le quatrième type concerne également des personnes non issues du milieu agricole mais qui orientent leur projet agrirural plutôt sur des activités d'accueil, de lien social, de formation ou encore de prestation. L'activité agricole est complémentaire dans ce projet, et vient en support des autres activités. Pour ces profils, il n'y a pas nécessairement de changement de vie professionnelle. Les agriruraux voient plutôt leur installation comme une « continuité professionnelle » : ils adaptent leur travail pour intégrer une activité agricole qui les intéresse particulièrement, ou utilisent des fermes supports pour développer leurs activités. En général, ces structures n'ont pas de statut agricole, car l'activité agricole prend peu de place. On les retrouve souvent sous statut associatif ou en auto-entrepreneuriat.

Cette typologie construite à partir des 22 structures enquêtées et des 27 agriruraux interviewés est une première tentative de rendre compte de la diversité des parcours et des modes d'exercice de l'agriruralité. Il est possible que des profils présents dans la base de données ou encore non recensés ne trouvent pas leur place dans cette typologie ou dans des proportions différentes. À l'avenir, d'autres études menées par l'Observatoire de l'Agiruralité pourraient alors permettre d'affiner cette typologie.

2.2 POURQUOI SE LANCE-T-ON DANS UN PROJET AGRIRURAL ?

Comme nous l'avons vu dans la typologie, les profils des agriruraux sont très variés et il existe de nombreuses raisons qui conduisent à la création de leur structure multi-activités.

Cependant, on retrouve certaines similitudes dans ce qui a poussé les porteurs de projet à se lancer dans la construction d'un projet agrirural :

- » Un besoin de **liberté et d'autonomie** dans le travail, mais également dans le lien entre vie familiale et vie professionnelle. Plusieurs personnes ayant occupé un emploi salarié avant le développement de leur projet agrirural indiquent apprécier travailler depuis la maison et pouvoir gérer leur emploi du temps de façon plus souple que dans un emploi salarié.

« C'est la liberté de gérer notre emploi du temps, de faire des choses différentes, donc de prendre plaisir à ce qu'on fait et de ne pas se lasser de ce qu'on fait. C'est de varier les plaisirs. Quand il y a un moment on a envie de partir, on part. On n'a pas à demander l'autorisation à quelqu'un. »

AR 15, NIMA, ayant créé une structure regroupant apiculture, balades avec des ânes, sensibilisation et accueil social

« Je suis passée pour une folle : travailler dans l'enseignement avec les vacances scolaires et devenir paysanne en lait. Mais j'avais du temps libre, je ne demandais rien à personne. Quel boulot vous permet ça ? »

AR 4, issue du milieu agricole, enseignante qui s'est installée en 1994 sur la ferme de son mari en bovins lait et céréales

Ces ressorts renvoient en partie au passé salarial de certains agriruraux qui en devenant « indépendant » acquièrent la maîtrise de leur temps. D'autres travaux pointent, surtout dans l'après Covid, la recherche d'un nouveau rapport au travail, plus souple en matière d'horaire mais aussi dégagé des contraintes de localisation à proximité des grandes villes (France travail, 2023). Le rapport au travail a également évolué depuis les années 1990, selon une étude pour la Fondation Jean Jaurès, 60 % des Français interrogés pendant l'étude accordaient une place « très importante » au travail dans leur vie, en 2021 ils n'étaient plus que 24% (Bendavid, 2022).

- » L'envie de développer un **projet qui fasse sens**, suite à une prise de conscience des enjeux sociaux, environnementaux, agricoles de la société, ou l'impression de ne pas être en phase avec ses valeurs dans son métier actuel.

« En tant qu'agriculteur on voyait moins d'insectes, ou d'oiseaux, on voyait des herbes résistantes aux pesticides... La réglementation devenait de plus en plus compliquée. Et puis j'avais fait le tour de la question, j'avais perdu un peu la foi dans tout ça. Je ne m'y retrouvais plus, je devenais triste. »

AR 1, issu du milieu agricole, ayant converti sa ferme en bio et intégré d'autres activités de transformation et d'accueil

« Je pense que si les gens n'ont pas envie de travailler plus longtemps, c'est parce que souvent ils n'aiment pas trop leur travail, donc c'est important que les gens découvrent d'autres modèles où on peut être heureux, vivre bien. » AR 17, NIMA, ayant travaillé plus de 10 ans avant de créer son activité agrirurale

- » Une appétence pour des projets diversifiés, qui permettent d'**éviter la monotonie** dans le travail, et une **envie d'apprendre** qui les pousse à se lancer dans la multi-activité.

« Moi ça me plaît beaucoup d'avoir plusieurs cordes à mon arc, d'avoir plusieurs casquettes, de faire plusieurs choses, parce que c'est riche, parce que du coup vous fréquentez aussi des milieux complètement différents. Moi je pense que ça ne m'aurait pas plu d'être enfermée dans le monde agricole, et de ne côtoyer que ce milieu-là. »

AR 22, NIMA, ayant développé sur sa ferme en petits fruits, de l'accueil touristique et de la transformation

« Le choix, c'est plus parce que moi, je suis curieuse de plein de choses. Je ne peux pas me cantonner à un truc sinon je m'ennuie. Donc c'est aussi un peu moi, ça reflète qui je suis et comment je fais. Il me faut du nouveau, il faut que j'apprenne des nouvelles choses. J'aime apprendre, j'aime connaître, j'aime découvrir, je suis curieuse. »

AR 13, NIMA, ayant créé un jardin support pour ces activités de thérapeute, avec transformation des productions du jardin et activités d'accueil

Ces éléments sont souvent chez les agriruraux, des déclencheurs qui vont les pousser à passer le pas de la création de leur structure. Mais ils se heurtent rapidement à certaines difficultés.

2.3 S'INSTALLER EN AGRIRURALITÉ, UN PARCOURS SEMÉ D'EMBÛCHES

En choisissant de développer des **systèmes multi-activités**, les agriruraux sont confrontés à de nombreuses **difficultés qui retardent souvent leur installation ou les poussent à modifier leur projet**.

Majoritairement non issus du milieu agricole et non issus du territoire, ils ne disposent pas forcément de soutiens, et doivent trouver des solutions pour se former, accéder à un lieu, trouver des financements, créer leur structure et développer leurs activités. Et tout cela prend du temps, car, comme le déclare une des personnes rencontrées : « on ne bascule pas agriculteur du jour au lendemain. »

Ces difficultés viennent bien sûr s'ajouter à celles déjà supportées par le monde agricole aujourd'hui, comme l'accès au foncier, la faible rémunération du travail des agriculteurs ou encore les difficultés de commercialisation de leurs productions.

Nous avons choisi ici de détailler les quatre difficultés les plus exprimées par les agriruraux, à savoir : l'accès au foncier, le choix du statut juridique de la structure, la recherche de financements et les contraintes dans l'accompagnement à la création d'activités.

2.3.1 L'ACCÈS AU FONCIER, LE PREMIER FREIN À L'INSTALLATION POUR LES AGRIRURAUX

D'ici 2030, un quart des agriculteurs et agricultrices partira à la retraite.

Pour assurer la relève de ces paysans et paysannes, il faudrait que 20 000 à 25 000 personnes s'installent chaque année. Dans les faits, bien que de nombreux porteurs et porteuses de projet existent, l'accès aux terres est un tel parcours du combattant que seules 10 000 à 15 000 personnes voient leur projet aboutir chaque année (Sovran et al., 2024). Les agriruraux sont d'autant plus confrontés à ces difficultés d'accès au foncier qu'ils sont souvent non issus du milieu agricole ou récemment installés sur le territoire.

« On nous a clairement dit que de toute façon, on n'aurait rien, parce que c'est des parcelles, même si elles ne sont pas exploitées pour les animaux, il y a la PAC, il y a des aides dessus, et du coup c'est intouchable. Même s'ils font un ballot de foin par an et qu'ils laissent traîner sur place, ils ne vont pas le lâcher. Et c'est comme ça. »

Structure 15, créée en 2019, 0,5 ha en propriété et 2 ha mis à disposition

Sur les 22 structures, 11 ont exprimé avoir eu des difficultés pour trouver du foncier lors de leur installation, et pour certains l'accès aux terres reste toujours difficile pour développer leurs activités. Ces 11 structures sont toutes portées par des agriruraux NIMA. Bien que tous les départements de l'échantillon soient impactés par ces difficultés, ceux qui font le plus référence à la pression foncière sont situés dans le Jura, le Doubs, et en Saône et Loire, où l'on retrouve les zones d'AOP (Appellation d'Origine Contrôlée) Comté et le bassin de production de viande charolaise, qui rendent l'accès au foncier plus difficile particulièrement aux personnes s'installant en dehors de ces productions. Les personnes de l'échantillon qui ont eu plus de facilité pour accéder au foncier se sont installées sur des terres familiales ou il y a plus d'une quinzaine d'années.

Pour contourner ce frein, les agriruraux sont parfois contraints d'ajuster leurs attentes et d'adapter leur projet, pour que celui-ci s'intègre dans un lieu qu'ils ont trouvé. La liste ci-dessous reprend des exemples de stratégies mises en place par les personnes rencontrées lors des entretiens.

» **Rechercher du foncier sur un autre territoire :** comme évoqué précédemment, certains territoires sont plus difficiles d'accès que d'autres. Lorsque la pression foncière est trop importante, et le prix des biens trop élevé, certains porteurs de projet font le choix d'élargir géographiquement leur recherche, au détriment d'un réseau souvent déjà bien implanté dans leur territoire d'origine. C'est le cas d'une personne de l'échantillon, originaire de Lorraine, qui a fait le choix de s'installer en Haute-Saône car les prix du foncier étaient trop élevés en Lorraine.

« On aurait bien aimé trouver en Lorraine, parce que notre réseau familial, amical est là-bas. On a énormément de monde qui nous soutient en Lorraine mais aujourd'hui qui ne peuvent pas soutenir par un acte d'achat. C'est le côté un peu frustrant, et aussi de ne pas faire profiter aux amis, à la famille. »

AR 6, installée sur 1,5 ha en propriété en maraîchage, accueil social, accueil pédagogique

» **Se mettre en lien avec des particuliers :** lorsque l'accès au foncier détenu par des agriculteurs est difficile, certains agriruraux décident de prendre contact avec des particuliers. En général, l'accès se fait via une mise à disposition gratuite ou en échange de services, ou via un contrat de location. En revanche ces terrains restent la propriété des particuliers, et cela empêche donc les agriruraux qui le souhaitent de devenir propriétaire. On voit ici les stratégies que doivent mettre en place ces agriruraux pour contourner les circuits d'échanges de la terre aux mains des familles ou des réseaux professionnels agricoles (Barral, Pinaud, 2017) mais cela induit une certaine précarité foncière, puisque ces agriruraux ne disposent pas toujours d'un bail pour utiliser et sécuriser l'accès au foncier.

« Je voulais trouver un terrain agricole et je me suis rendue compte que chaque agriculteur est très attaché à sa terre. Sans vouloir l'acheter, je demandais juste 300 ou 400 m², ce n'était pas possible, c'est comme si on leur arrachait un viscère. Bref, j'ai laissé tomber et j'ai planté chez des particuliers parce que les gens ont des jardins, trop grands à entretenir et là ça se passait très bien. C'était un accord et je leur filais des produits. »

AR 13, NIMA, ayant créé un jardin support pour ces activités de thérapeute, avec transformation des productions du jardin et activités d'accueil

» **Acheter un bien qui ne correspond pas à leurs attentes :** dans certains cas, l'achat de terres agricoles est conditionné à l'achat d'un bâtiment ou de terres supplémentaires. En général, le prix d'achat est plus élevé et les agriruraux doivent trouver un usage pour les espaces complémentaires dont ils disposent. Il faut noter que ces agriruraux n'avaient pas forcément d'épargne considérable au départ (15 000 euros pour AR 8). Ce coût d'entrée élevé a pu être assumé au prix de montages ingénieux de financements (recours à des fonds régionaux), en s'appuyant également sur un capital social (réseau d'entraide constitué et mobilisé à travers l'engagement syndical ou local...) mais aussi moyennant une frugalité plus ou moins choisie (absence de revenu durant les premières années d'installation).

« Si tu veux t'installer en agriculture, que ce soit agriculture traditionnelle, en polyculture élevage, ou sur un atelier de transformation, tu prends les miettes, tu prends ce qu'il y a. Donc ça va être des terrains en jachère, des terrains en pente, un bâtiment en ruine qui est lié à des terres et du coup personne ne veut l'acheter... » membre du collectif agrirural n°7, qui ont eu des difficultés à trouver un lieu d'installation, et qui n'arrivent pas se développer aujourd'hui car le foncier reste inaccessible

« On n'était pas de là, donc ça a été très difficile d'accéder au foncier. On a dû acheter une maison alors qu'on savait très bien qu'on ne voulait pas habiter dedans. C'était la condition pour avoir le terrain. Pendant des années, on est resté avec cette maison qui ne nous servait à rien, qui était en ruine. Aujourd'hui c'est un café associatif. » AR 8, NIMA, ayant créé une activité de maraîchage avec transformation, et de nombreuses activités d'accueil

» **S'appuyer sur les collectivités locales :** lorsque l'accès aux terres agricoles est très compliqué, certains agriruraux se mettent en lien avec les collectivités locales pour demander la mise à disposition de terrains communaux ou pour acheter des bâtiments communaux. Dans ce cas, les collectivités ont souvent des attentes sur la destination finale du bâtiment ou sur l'utilisation des terres. Les agriruraux doivent donc adapter leur projet pour que celui-ci puisse répondre aux souhaits de la commune.

« La commune cherchait à vendre la ferme, ils voulaient une activité mêlée agriculture et tourisme. Quand je les ai rencontrés, qu'ils m'ont présenté ce qu'ils recherchaient, c'est là que j'ai modelé, que j'ai adapté le truc à l'endroit. » AR 2, création d'activités d'éco-pâturage et prestations de paysagisme, projet de création d'un gîte

» **Retarder son installation :** pour certains la recherche est plus difficile et donc plus longue. Lorsqu'aucune solution n'est trouvée, il faut donc accepter de retarder son projet d'installation. Au-delà de l'impact psychologique que ce choix induit, les agriruraux subissent aussi une pression financière. Souvent en reconversion professionnelle, ils peuvent être soit au chômage au moment de leur installation, en sachant que la durée de leurs droits est limitée, soit sans aucune source de revenu. Lorsqu'ils ont demandé des aides financières pour leur projet, principalement la Dotation Jeune Agriculteur, il est également nécessaire qu'ils s'installent dans un délai imparti.

« J'ai beaucoup été voir les mairies des villages, aux alentours, pour qu'ils me mettent en contact avec des paysans, pour voir si eux n'avaient pas des communaux. Ça a duré, entre le début des recherches et la fin, 3 ans pratiquement. On est arrivé ici en juillet 2016, j'ai commencé direct à chercher. J'ai signé en décembre 2019. » AR 9, NIMA, ayant développé un projet d'arboriculture avec élevage ovins et accueil pédagogique

Qu'ils aient ou non été confrontés directement à cette difficulté, les agriruraux ont tous conscience de l'enjeu de l'accès au foncier pour les porteurs et porteuses de projet. Au sein de l'échantillon, deux agriruraux ont fait le choix de mettre à disposition des terres agricoles ou de casser un bail locatif auprès de leurs propriétaires, pour permettre l'installation de personnes non issues du milieu agricole. Ces actions en facilitant les installations sont un moyen de lutter contre le phénomène d'agrandissement des fermes que l'on observe sur l'ensemble du territoire national.

2.3.2 LA RECHERCHE D'UN STATUT EN MULTI-ACTIVITÉ

Le choix du statut juridique de la structure agrirurale est primordial lors de la création d'activités, car il implique des conséquences fiscales et sociales pour les porteurs de projet.

Il va également orienter les aides mobilisables pour le projet, notamment dans le cas de structures agricoles (voir point 2.3.3). Lors des entretiens, les difficultés relatives au choix des statuts sont revenues de façon quasi systématique, puisqu'il n'en existe pas qui soit parfaitement adapté aux projets agriruraux.

La difficulté principale réside dans le fait que ces projets sont multi-actifs et que la plupart des statuts existants ont été créés pour une catégorie d'activité spécifique (agricole, accueil, formation, commercialisation...). Si certains statuts tolèrent la multi-activité, il est souvent nécessaire de rentrer dans un cadre très précis notamment en termes de répartition du chiffre d'affaires sur chaque activité. Or, cette répartition entre les activités varie beaucoup d'une structure à l'autre mais également au sein d'une même structure agrirurale d'une année sur l'autre : aléas climatiques, fluctuation de l'accueil sur site, baisse de la production agricole, évolution de la situation familiale, création d'une nouvelle activité, arrêt d'une activité...

Le tableau ci-après reprend les formes juridiques rencontrées lors des entretiens avec les 22 structures agrirurales de la région.

STRUCTURE	STRUCTURATION JURIDIQUE
Structure 1	SARL (société à responsabilité limitée) + EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) + SCI (société civile immobilière)
Structure 2	Salarié entrepreneur en CAE (coopérative d'activité et d'emploi)
Structure 3	Association + deux SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle)
Structure 4	GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun)
Structure 5	Entreprise individuelle agricole
Structure 6	Entreprise individuelle agricole
Structure 7	Collectif : SCI et différentes entreprises agricoles et non-agricoles
Structure 8	Entreprise individuelle agricole
Structure 9	Entreprise individuelle agricole
Structure 10	Association + SASU
Structure 11	Auto-entreprise
Structure 12	Entreprise individuelle agricole + 2 SARL + Groupement employeur
Structure 13	Auto-entreprise + cotisant solidaire MSA
Structure 14	Entreprise individuelle agricole
Structure 15	Entreprise individuelle agricole + 2 entreprises individuelles non-agricoles
Structure 16	Entreprise individuelle agricole
Structure 17	EARL + SNC (société en nom collectif)
Structure 18	Association + EARL
Structure 19	SARL + SCEA
Structure 20	Auto-entreprise
Structure 21	Collectif : Association
Structure 22	GAEC

Tableau 4 : Formes juridiques des structures agrirurales rencontrées

On remarque dans ce tableau la diversité des statuts juridiques qui ont été choisis par les agriruraux pour développer leurs activités, signe que le seul statut agricole ne correspond pas à la forme de leurs projets.

Le choix des statuts se fait selon plusieurs critères :

- » Le statut permet d'accéder plus facilement à certaines aides (structure agricole, association)
- » La structure juridique est plus simple à monter (auto-entrepreneuriat)
- » Une activité principale se dégage dans la future structure agrirurale, les autres activités sont secondaires. Le choix du statut sera orienté sur l'activité principale (structure agricole, SNC pour la commercialisation)
- » Le statut permet de lancer facilement son activité, sans créer de structure dédiée (salariat dans une coopérative d'activité et d'emploi)

Dans 8 cas, les agriruraux font le choix de combiner plusieurs entités juridiques afin de pouvoir développer l'ensemble de leurs activités agricoles et non-agricoles. De la même façon, il est possible d'observer que le statut évolue au cours de la vie du projet : lorsqu'une nouvelle activité est créée ou stoppée sur la structure.

Pour plusieurs personnes rencontrées, le choix du statut est un élément très important puisqu'il définit la forme de leur structure, et donc la reconnaissance de leurs activités et de leur métier. Si certains et certaines souhaitent conserver leur esprit d'entrepreneur et créer une entreprise, d'autres sont très attachés au statut d'agriculteur et n'envisagent pas d'être considérés autrement. Ils voient leurs activités comme un ensemble, avec des activités non-agricoles qui sont le prolongement direct des activités agricoles ou utilisées comme activités supports, et ils souhaitent donc que leur statut soit représentatif de l'identité de leur structure.

Certains agriruraux souhaiteraient pouvoir bénéficier d'un statut propre à l'agriruralité, qui englobe toutes ses spécificités.

« Tous les formats administratifs sont pénibles. Et quand on bosse déjà les heures qu'il faut, au champ, dehors, au froid, à bricoler, à se fatiguer, passer des heures en plus derrière... S'il faut encore passer du temps pour savoir quel statut agricole, foncier on va choisir en farfouillant sur Internet, c'est une perte de temps qui fait qu'il y a un moment, où tu choisis des solutions arbitraires, par le premier truc qui apparaît, et tu fais ce truc-là parce que ça paraît simple et parce que tu ne cherches pas. »

Membre de la structure agrirurale collective 7

« Quand on parle de l'historique d'un statut, je comprends qu'un docteur ait envie de se faire appeler « docteur », un ingénieur « ingénieur », un chef « un chef ». Moi, j'ai envie que tu me dises que je suis « paysan ». »

AR 18, issu du milieu agricole, ayant développé des activités de maraîchage, ferme pédagogique, transformation et accueil touristique

Dans le cadre de la démarche RARES, un travail important a été réalisé sur ce sujet, à travers un état des lieux de l'existant en matière de statuts juridiques, fiscaux et sociaux. Ce travail a permis d'identifier, les spécificités, les avantages et les inconvénients de ces différents statuts pour les projets agriruraux. Ces outils sont disponibles sur la plateforme de l'agriruralité en Bourgogne-Franche-Comté*.

2.3.3 DES FINANCEMENTS PEU ADAPTÉS AUX PROJETS AGRIRURAUX

Afin d'assurer le financement de leur projet, les agriruraux ont recours à différentes aides et solutions d'emprunts. Généralement les financements sollicités sont plutôt des aides à la création d'activités, lors du démarrage du projet. On y retrouve la Dotation Jeune Agriculteur (DJA), des aides régionales, du financement participatif et différents prêts.

Au sein de l'échantillon, **la DJA a été attribuée à la moitié des agriruraux.** Ce chiffre est plus important qu'à l'échelle nationale, où le nombre d'instal-

lations aidées est inférieur à 40% en 2021**. Les raisons pour lesquelles les agriruraux ne demandent pas ou n'obtiennent pas la DJA sont nombreuses et dépendent de la nature des projets. Le motif le plus récurrent est lié au fait que cette aide n'est pas adaptée à leurs projets multi-activités, surtout lorsque les activités non-agricoles sont dominantes. La DJA impose une activité de production agricole sur la structure, suffisamment importante pour que celle-ci soit viable économiquement indépendamment des activités non-agricoles développées. Or les agriruraux s'appuient souvent sur la combinaison de plusieurs activités agricoles et non-agricoles pour se dégager un revenu. Afin de bénéficier de cette aide, dont le montant est conséquent et qui leur permet généralement de faire leurs premiers investissements, certains agriruraux modifient leur projet pour que celui-ci puisse être financé, au risque de perturber l'équilibre initial de leur combinaison activités.

« C'était un projet agricole en arboriculture avec élevage ovin pour entretenir les vergers. La chambre m'a dit « Tu veux la DJA ? Il faut gonfler. » Donc ils m'ont fait tout gonfler. Je voulais 15 moutons, ils m'en ont mis 35. Je voulais tant de plants de ci, de ça, ils m'en ont mis deux fois plus. Je voulais faire de l'accueil à la ferme, accueil social, accueil pédagogique, et à la Chambre ils m'ont dit « non, mais avec ça, ça ne va pas passer ». Je me suis rendu compte qu'avec le cheptel qu'ils m'avaient imposé, la 1^{re} année, je me suis retrouvé en galère au bout de 3 mois. Je n'avais plus rien à bouffer tout simplement. Moi j'avais bien calculé le truc, j'avais fait des stages, donc je savais très bien ce qu'il fallait pour les moutons. Donc je me suis retrouvé vite en galère, j'ai dû me séparer la 1^{re} année d'une partie du troupeau. » Anonymisé

La DJA étant conditionné à **l'âge limite de 40 ans**, il n'est pas toujours possible pour les agriruraux de la solliciter, comme cela a été le cas pour les agriruraux 11, 13 et 24. Ce cas de figure arrive assez régulièrement puisqu'une grande partie des personnes récemment installées l'ont fait dans le cadre d'une reconversion professionnelle, autour de la quarantaine. Cette date anniversaire des 40 ans peut également contraindre les porteurs de projet à accélérer leur installation pour s'assurer d'obtenir les aides, au détriment de la structuration du projet, comme cela a été le cas pour la structure 9.

* www.agriruralite-bfc.org

** Ce chiffre s'obtient en retranchant le nombre d'installation nouvelles (hors transfert entre époux) et nombre de DJA sur une année (donnée MSA). Le même calcul a été mis en œuvre avec le même résultat souligné comme particulièrement faible par la Cours des Comptes qui pointait une politique d'installation « très sélective » (2023).

Enfin, les agriruraux 2 et 5 expriment également leur **refus d'être trop dépendants des aides**, et notamment de la pression forte que génère les exigences de niveau de revenus pour la DJA au terme des 4 ans, qui sont équivalents au SMIC. De la même façon, la plupart des agriruraux essaient de limiter au maximum les emprunts trop conséquents afin de conserver une indépendance financière.

Concernant les **aides post-installation**, elles sont moins utilisées par les agriruraux car elles sont souvent conditionnées à certaines exigences en termes de surface ou de cheptel, qui ne correspondent pas à la taille de la majorité des structures.

« La première année on a voulu faire des céréales, on a mis plusieurs céréales pour tester ce qui nous plaisait, parce qu'on n'a pas de machines. On a dû faire identifier à la PAC chaque céréale, c'est tellement petit, on a un hectare derrière. Donc ils n'arrivaient pas à mettre dans leur programme, moins d'un hectare. On a passé 2 heures là-bas, finalement je crois qu'ils nous ont payé 200 €. On ne va pas se faire chier chaque année pour ça, donc on a renoncé à la PAC. Ça montre bien que c'est un outil que pour les très gros agriculteurs. »

AR 17, activités de maraîchage, ferme pédagogique, transformation et accueil touristique

2.3.4 L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ACTIVITÉS

Afin de contourner ces difficultés et trouver des solutions adaptées à leur projet, les agriruraux font le choix de contacter de nombreuses personnes lors de la création de leurs activités.

En moyenne sur l'échantillon enquêtée, ils ont sollicité entre 4 et 5 structures différentes pour répondre à leurs questionnements au lancement de leur projet.

Le tableau ci-dessous présente les structures d'accompagnement contactées par les agriruraux de l'échantillon. Elles ont été regroupées en catégories afin de mettre en évidence la diversité des acteurs sollicités.

Contrairement à un parcours à l'installation « plus classique », par exemple via le Point Accueil Installation, les porteurs de projets agriruraux sont amenés à frapper à plusieurs portes différentes lors du développement de leurs activités. Parmi les acteurs rencontrés, on retrouve à la fois les structures d'accompagnement agricoles mais également les structures du champ de l'Économie Sociale et Solidaire, sollicitées par exemple dans la recherche de statuts ou pour l'accompagnement de collectifs. Les entretiens ont également permis de mesurer l'importance des réseaux d'acteurs pour ces porteurs de projet.

CATÉGORIES DE STRUCTURES SOLLICITÉES	NOM DES STRUCTURES
Chambres consulaires	Chambres d'agriculture départementales, Chambre des métiers, Chambre du tourisme, Chambre de commerce et d'industrie
Structures de développement agricole et rural	CIVAM Serpolet, Bio BFC, Accueil Paysan, Semeurs du possible, Solidarité Paysans
Accès au foncier	Terre de liens, SAFER
Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire	Active71, COOPILOTE, FDFR89, DLA
Organismes de certification	EcoCert, Nature & Progrès
Organismes de formation	Vivéa, AFOCG39, CFPPA, Atelier laine d'Europe
Centre de ressources	CERD
Financement	Banques, France Active, Conseil Régional, Fonds Européens, Cigales
Syndicats	Confédération Paysanne
Réseaux divers	CUMA, MIRAMAP, Graine, Réseau REPAS, UNAP, Jura Nature Environnement, Réseau Semences Paysannes, Atelier Paysan, Bienvenue à la ferme, Incubateur SINGA

Tableau 5 : Liste des acteurs sollicités par les 22 structures agrirurales de l'échantillon



Figure 4 : Logos des acteurs sollicités par les 22 structures agraires de l'échantillon

Comme évoqué précédemment, les financements sont parfois difficiles à obtenir pour les porteurs de projet agraires, c'est pourquoi ils sont contraints d'étudier plusieurs pistes et donc de contacter plusieurs structures.

En moyenne dans l'échantillon, on remarque que les personnes NIMA contactent un nombre de structures d'accompagnement un peu plus important que pour les personnes IMA, mais la différence est faible et n'est pas généralisable au vu du faible nombre de personnes dans notre échantillon. De la même façon, pour les personnes non issues du territoire, et pour celles s'installant hors cadre familial, on n'observe pas de tendance vers une plus grande sollicitation des structures d'accompagnement.

Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les difficultés rencontrées dans la création de structures multi-actives sont globalement similaires quelle que soit l'origine des personnes, car elles sont plutôt liées aux activités mises en place.

Les attentes des agraires vis-à-vis de ces structures d'accompagnement sont multiples. Elles sont classées ci-dessous en fonction de la fréquence à laquelle elles reviennent dans les entretiens :

- » Obtenir des éléments technico-économiques sur les activités agricoles et non-agricoles
- » Rechercher un lieu d'installation
- » Trouver un statut adapté à leur projet
- » Solliciter des financements
- » Rencontrer des pairs
- » Avoir accès à des formations
- » Se faire connaître dans les réseaux locaux.

Les personnes rencontrées lors des entretiens se sont installées entre 1977 et 2021, ils n'ont donc pas tous bénéficié du même accompagnement au moment de la création de leur structure. Lorsque les premiers se sont installés dans les années 80, l'offre d'accompagnement était très réduite pour ces projets multi-activités :

« À l'époque, en 1977, ça n'existait pas l'agriculture diversifiée. La vente en direct n'existait pas. Nous, on était les premiers à mettre des pancartes « vente à domicile » » AR 12, apiculture, transformation et accueil touristique

Pour répondre à cette absence d'accompagnement, dans la Nièvre des agriculteurs décident de se réunir et de travailler ensemble à la création

de connaissances sur les activités de diversification. Ces échanges mèneront à la création du CERD (Centre d'Études et de Ressources sur la Diversification) en 1990, partenaire du réseau RARES.

Des années plus tard, suite à l'implantation de nombreuses structures d'accompagnement, les porteurs de projet font face à une nouvelle problématique : la multiplication des acteurs, et donc **la difficulté de trouver le bon interlocuteur** pour leur projet.

« La difficulté c'est le nombre d'intervenants, déjà tu ne connais pas tous les dispositifs qui existent pour t'accompagner, et il y a plein de doublons et aussi des zones qui ne sont pas couvertes. »

AR 2, éco-pâturage et prestations de paysagisme

Cette contrainte oblige donc les agriruraux à contacter un plus grand nombre de structures avant de trouver la personne qui peut les renseigner.

Lorsque l'interlocuteur a été défini, une autre difficulté apparaît dans le processus de création d'activités : **la prise en considération du projet dans sa globalité** par l'accompagnateur. Ce point a été souligné plusieurs fois lors des enquêtes. La spécificité des projets agriruraux résidant dans le fait qu'ils combinent plusieurs activités, il est essentiel de tenir compte de l'ensemble des activités dans le projet pour comprendre la façon dont ces activités sont imbriquées, et notamment pour analyser le modèle économique des structures. Lorsqu'ils présentent leur projet, par exemple dans leur parcours pour obtenir la DJA, les agriruraux se disent souvent incompris, on leur explique que leurs projets sont atypiques et qu'ils ne rentrent dans aucune case.

« J'ai eu un premier rendez-vous qui était assez intéressant d'une heure ou deux. Et après, j'ai trouvé les démarches longues, vraiment pas de réceptivité par rapport à ces projets qui sont innovants et qui ne sont peut-être pas compréhensibles en première intention, qui sont un peu plus complexes que d'avoir un poulailler classique sur des milliers de mètres carrés ou de la vache laitière ou du champ de maïs à perte de vue, mais qui sont aussi des projets qui sont complètement nécessaires pour l'évolution des territoires. J'ai eu l'impression de ne pas avoir été compris dans ma démarche. »

AR 3, jardin-forêts, formation et accueil

« On m'a dit finalement que mon projet n'était pas viable, moralement c'était difficile à entendre. Quand on commence à avoir les premières personnes qui regardent le projet d'un œil un peu frileux, on a du mal à comprendre tellement on est convaincu de l'intérêt général de ce type de projet. » »

AR 6, maraîchage, accueil social, accueil pédagogique

Un autre agrirural a eu le sentiment lors de son parcours pour obtenir la DJA que le service instructeur voulait lui « imposer un modèle » et qu'il n'était pas à l'écoute de ses besoins.

Au sujet de l'accompagnement technique, c'est le **manque de références technico-économiques**, pour les activités agricoles notamment, qui a été soulevé par les agriruraux. Comme nous le verrons dans la partie suivante, les agriruraux s'installent majoritairement sur des productions agricoles non standardisées, comme par exemple les petits fruits, l'arboriculture, l'horticulture. Bien que l'accompagnement s'améliore sur ces productions, l'accès aux formations et à un conseil technique spécialisé a longtemps été difficile pour ces porteurs de projet, dans une région spécialisée principalement sur quatre productions agricoles : la viticulture, l'élevage bovins-lait (zone Comté), l'élevage bovins-viande (race Charolaise) et les grandes cultures.

« Ce qui m'a manqué c'est un accompagnement au plus proche des besoins de mon système, étant donné qu'il y a peu de références sur ma configuration d'installation. Je n'ai pas eu l'accompagnement dont j'avais besoin. »

AR 6, maraîchage en agriculture biologique sur petite surface et vente de plants

« Sur les petits fruits dans notre département, il y avait très peu de choses. D'ailleurs, moi, je suis allée en formation à Bourg-lès-Valence pour mon BPREA. Mon UC petits fruits, je l'ai passé là-bas, parce qu'il n'y avait pas ici. » AR 22, installation en 1997 en petits fruits

À noter qu'aujourd'hui le réseau RARES est en place sur la Bourgogne-Franche-Comté, et on peut souhaiter qu'il permette aux porteurs de projet de trouver plus rapidement le bon interlocuteur pour leur projet multi-activités, et d'obtenir des réponses à leurs questionnements, en mettant en lien les structures d'accompagnement régionales, mais également grâce à l'appropriation des spécificités des projets agriruraux par les accompagnateurs et accompagnatrices du réseau.

2.4 LES SOLUTIONS TROUVÉES PAR LES AGRIRURAUX

2.4.1 LA CAPACITÉ À SE SAISIR DES OPPORTUNITÉS

Plusieurs exemples dans l'échantillon montrent que les agriruraux sont capables de se saisir des opportunités et d'innover pour créer ou faire vivre leur projet. Les rapprochant en cela de l'esprit d'entreprise, de la capacité à innover et à manager des systèmes complexes décrits en leur temps par Muller et al. pour qualifier les «entrepreneurs ruraux» (op. cit.).

Pour la création de la structure 2, c'est le Comité Départemental du Tourisme qui avait mis en lien le porteur de projet avec la commune. Celle-ci cherchait à vendre une ancienne ferme, mais souhaitait développer une activité mêlant agriculture et tourisme. Le porteur de projet a donc adapté son projet d'installation au lieu et à ce que la commune recherchait, car il avait beaucoup de difficulté à trouver une ferme sur ce territoire. La Chambre d'Agriculture avait réalisé une étude pour évaluer les modèles agricoles possibles sur la ferme, mais le foncier limité, la qualité de la terre insuffisante, et le coût pour remettre aux normes les bâtiments ne rendaient pas une installation 100% agricole possible. Il fallait donc développer un projet mixte. Avec son entreprise d'éco-pâturage, cet agrirural peut utiliser l'étable pour ces animaux mais n'a pas besoin d'une grande surface de prés puisque les animaux pâturent dans les parcelles à défricher. En complément, il souhaite développer un projet d'accueil touristique, et il s'est donc lancé dans la rénovation du bâtiment. La commune est donc satisfaite de l'utilisation de ce lieu et du développement d'une nouvelle activité économique sur le territoire.

Pour l'agrirurale 11, c'est l'installation de sa sœur en élevage de brebis laitières, et la première tonte des brebis qui a déclenché son envie de travailler la laine. Elle a cherché à valoriser la laine, car elle avait *«toujours travaillé la matière»* dans ses loisirs, que

ce soit en couture ou tricot. À cette époque-là, elle était gérante d'une pension équestre, et une de ses clientes venait de Suède où elle avait eu un élevage de brebis. Cette cliente lui a proposé de lui apprendre à filer la laine et lui a apporté le matériel nécessaire. C'est ainsi que la structure agrirurale est née. Après quelques années, quand sa sœur a arrêté l'activité de brebis laitières, l'agrirurale a décidé de continuer l'élevage en achetant des brebis Merinos noires. En complément de l'utilisation de la laine pour la confection de vêtements, elle élevait les brebis et vendait les agneaux. Elle a également développé des stages découverte autour de la laine et a créé un magasin.

Acteurs du changement sur les territoires, les entrepreneurs ruraux viennent remettre en question les référentiels agricoles dominants en faveur d'autres modèles alternatifs. Pour cela ils s'appuient sur les ressources locales en cherchant à les valoriser.



On observe également que les agriruraux ont un besoin d'être en mouvement, d'avancer, de développer de nouveaux projets. Lors des entretiens, toutes les personnes ont évoqué des projets qu'ils portaient à court, moyen ou long terme, sauf l'agrirurale 11 qui s'approche de la retraite et qui réfléchit à arrêter ses activités, et le collectif agrirural 21 qui venait de terminer une rénovation conséquente de son bâtiment d'accueil. **Sur les 22 structures, 10 ont pour projet de développer une nouvelle activité.** Parmi ces nouveaux projets, on retrouve de l'accueil touristique, des activités de transformation, de nouvelles activités agricoles, des ateliers de sensibilisation, ou encore de l'accueil pédagogique. Pour les autres structures, il peut s'agir de travaux d'amélioration du lieu, ou de réflexions autour du développement de nouveaux circuits de commercialisation. Par cette projection et ce mouvement, on remarque que les agriruraux contribuent à transformer les dynamiques rurales, souvent perçues comme statiques.

2.4.2 L'IMMERSION, UNE SOLUTION POUR DÉVELOPPER SA CONNAISSANCE DU MONDE AGRICOLE

Avant de se lancer dans la création de leurs activités, certains agriruraux décident d'aller à la rencontre de professionnels installés afin de se former, pour mieux définir leur projet ou encore pour se confronter à la réalité du travail agricole ou artisanal.

Cette solution vient souvent répondre à leur besoin en référentiels sur certaines activités agricoles non standardisées. Ces temps de formation auprès de pairs sont particulièrement appréciés des agriruraux, qui les jugent nécessaires dans leur parcours à la création d'activités.

Dans l'échantillon, **la moitié des personnes rencontrées** a utilisé l'immersion dans son parcours de création d'activité. Et sur les 14 reconversions totales, 10 agriruraux sont passés par une période d'immersion, indiquant ainsi une capacité à saisir leur distance initiale à l'univers professionnel agricole et à se donner les moyens de se préparer et se former. Ceci permet d'invalider l'image d'agriruraux « utopistes » qui se lanceraient sans préparation dans un « projet de vie idéalisé », au moins dans ceux que nous avons rencontrés et qui ont pu s'installer.

L'immersion peut prendre plusieurs formes selon les attentes et les profils des agriruraux. La génération 30-40 ans a beaucoup utilisé le **WWOOFing**, qui permet de vivre sur une ferme en échange de quelques heures de travail par jour. En France, comme à l'étranger, ce système permet de découvrir différents modèles de structures et d'échanger avec les agriculteurs et agricultrices en activité. Pour certains agriruraux, le fait d'avoir été accueilli sur ces fermes les ont poussés à devenir eux-mêmes hôtes pour partager, à leur tour, leurs expériences avec des WWOOFeurs.

La rencontre avec le monde agricole peut aussi se faire via du salariat. Dans ce cas, l'objectif est plutôt de se confronter au travail agricole sur une durée plus longue, afin d'en mesurer la pénibilité par exemple, et de découvrir différentes activités agricoles.

Certaines personnes ont également réalisé des stages, pendant ou après leur formation. Les stages permettent de découvrir de nombreux modèles différents, car ils peuvent être de courte durée, tout en ayant des temps d'échanges privilégiés avec les agriculteurs accueillants.

Enfin, certains agriruraux font le choix de faire des **visites de fermes** sur le territoire sur lequel ils sont installés, ou souhaitent s'installer. L'objectif est double puisque ces visites leur permettent à la fois de s'inspirer de modèles déjà en place, mais aussi de créer un réseau sur lequel ils pourront s'appuyer lors de la création de leur activité.

L'apprentissage en immersion n'est pas uniquement pratiqué par les personnes non issues du milieu agricole, car il permet également aux porteurs et porteuses de projet d'aller observer d'autres modèles agricoles que ceux qu'ils ont connus dans leur cadre familial ou dans leurs études. C'est le cas des agriruraux 26 et 27, issus du milieu agricole, qui sont partis au Canada en WWOOFing pour découvrir comment les fermes qui refusaient de s'ancrer dans un modèle agricole très industrialisé, s'étaient adaptées dans ces endroits-là. Les agriruraux cherchaient à trouver des sources d'inspiration pour leur projet d'installation.



2.4.3 S'APPUYER SUR LA PLURIACTIVITÉ POUR ASSURER UN ÉQUILIBRE FINANCIER À LA STRUCTURE

La pluriactivité se définit comme la situation d'une personne qui exerce simultanément plusieurs activités professionnelles. Contrairement à d'autres pays européens (Allemagne, Italie), les pluriactifs en agriculture ont longtemps été ignorés, voire écartés par l'administration et les organisations professionnelles, pour l'accès au foncier et aux dispositifs d'accompagnement et de soutien à l'exploitation agricole (aides aux investissements, à l'installation)*. En France en 2019, 34,9 % des installés en agriculture – jeunes ou tardifs – se déclarent pluriactifs**.

* Bonhommeau, P., Activité agricole, multifonctionnalité, diversification, pluriactivité, ...de quoi parle-t-on ? Pour, 2014/1 N° 221, p.29-35.

** Statistique MSA – Novembre 2020

Au sein de l'échantillon, la pluriactivité est présente bien qu'elle ne soit pas majoritaire. On la retrouve sous différentes formes :

» Des agriruraux installés seuls ou en couple qui souhaitent conserver une activité professionnelle extérieure à la structure. Cette activité permet d'assurer un revenu complémentaire, elle peut être saisonnière ou en continu sur l'année. Lorsqu'elle est saisonnière, elle est généralement exercée l'hiver quand l'activité diminue.

EXEMPLES : ostéopathie animalière, travail dans les vignes, salariat dans le privé...

» Des agriruraux souhaitant s'installer en couple, mais dont l'une des deux personnes conserve une activité professionnelle en dehors de la structure. Généralement le couple envisage de s'installer ensemble sur la structure en plusieurs temps. Cette situation intervient souvent dans la phase de développement des activités pour assurer un revenu fixe au foyer, par exemple lorsque la personne qui développe l'activité bénéficie uniquement d'allocations chômage ou ne se dégage pas encore de revenu. Dans ce cas, la personne qui travaille à l'extérieur de la structure est tout de même intégrée dans le développement des activités sur la ferme en dehors de son temps de travail.

Dans quatre structures, la pluriactivité est pratiquée de façon régulière et participe à l'équilibre de la structure : 3 installations individuelles et une installation en couple (structures 13, 14, 15 et 20). La deuxième situation détaillée ci-dessus concerne deux structures de l'échantillon (structures 2 et 16).

2.4.4 S'APPUYER SUR SON TERRITOIRE ET FAIRE RÉSEAU

Les personnes rencontrées ont toutes exprimé la nécessité de développer un réseau d'acteurs très local autour de leur projet de création d'activités.

Au-delà du besoin de réseau dans les premières années de lancement des activités, ces liens tissés permettent aux agriruraux de se sentir mieux intégrés sur le territoire, dans un contexte où la moitié d'entre eux ne sont pas issus de ce même territoire.

Pour trouver des solutions à leurs problématiques, les agriruraux s'appuient sur les réseaux existants. Ils se mettent tout d'abord **en lien avec le monde agricole**, en choisissant de se rapprocher des producteurs voisins ou pratiquant les mêmes activités, notamment au moment de leur installation. Les objectifs sont multiples : mutualisation de matériel (par les CUMA (Coopératives d'Utilisation des Matériels Agricoles) ou en direct), échange de pratiques, soutien moral et technique. Certains ont évoqué les relations d'entraide et de confiance qui se sont construites avec certains producteurs, et qui aboutissent à des échanges de bons procédés entre eux, lorsque l'un ou l'autre a besoin d'aide sur sa ferme par exemple.

Les agriruraux s'appuient également sur les réseaux développés autour de leur **clientèle**. En créant une boutique sur la ferme, en participant à des marchés réguliers, ou en commercialisant en AMAP par exemple, ils créent un tissu de clients réguliers qui peuvent devenir des personnes ressources selon les problématiques rencontrées par les agriruraux (recherche de foncier, besoins de mise en réseau, développement d'une nouvelle activité...). De la même façon, ils s'appuient aussi sur les associations et structures collectives locales, afin de bénéficier de la dynamique territoriale déjà en place.

Enfin, **s'appuyer sur les collectivités territoriales** est également une solution pour les agriruraux. La mise en place d'animations scolaires et l'organisation de balades avec des animaux par exemple, permet de toucher les scolaires et de travailler avec des écoles. Cela facilite la relation avec les collectivités territoriales, qui peuvent être d'un appui important pour relayer les activités de la structure, faciliter l'accès au foncier ou développer les circuits de commercialisation. Certaines structures agrirurales développent même des activités de prestation directement à destination des collectivités (éco-pâturage, entretiens de jardins, activités de sensibilisation pour les scolaires...).

3. que recouvre l'agriruralité ?

3.1 L'AGRIRURALITÉ, EN TERMES D'ACTIVITÉS

3.1.1 LES ACTIVITÉS AGRICOLES

Le graphique ci-dessous reprend la liste des activités agricoles développées dans les 22 structures de l'échantillon. **La plupart des agriruraux combinent plusieurs activités agricoles dans leur projet. En moyenne sur l'échantillon, on observe 2,6 activités agricoles par structure.**

Dans les 2 collectifs étudiés, on observe jusqu'à 5 activités agricoles différentes. À l'inverse, il est également possible pour une structure agrirurale de ne pas développer d'activité de production agricole, comme les structures n°11 et n°20 qui s'appuient sur d'autres fermes existantes pour développer leurs activités respectivement d'insertion professionnelle et de sensibilisation.

La liste des activités agricoles par structure est disponible dans le tableau de synthèse en Annexe 1.

ACTIVITÉS AGRICOLES REPRÉSENTÉES DANS L'ÉCHANTILLON

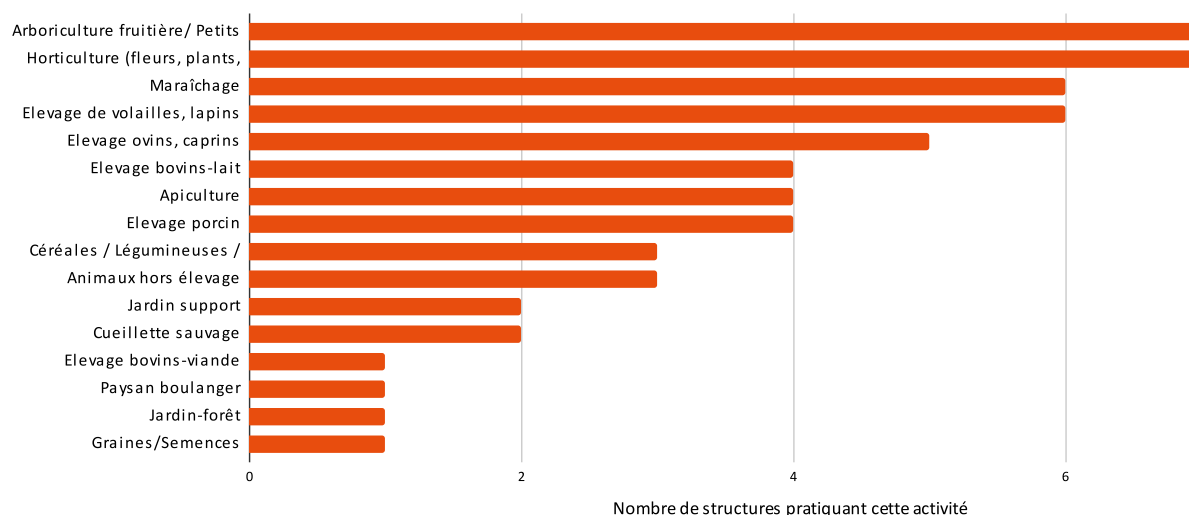


Figure 5 : Liste des activités agricoles représentées dans l'échantillon

La liste des activités agricoles de l'Observatoire de l'Agriruralité en BFC est différente des orientations technico-économiques (OTEX), classification définie à l'échelle européenne dont la logique ne recoupe pas les réalités de l'agriruralité*. En effet, il a été choisi d'être le plus exhaustif et précis possible, afin de rendre compte de la diversité des activités agrirurales, et de mettre en évidence certaines pratiques non productives, nécessaires à la combinaison d'activités des structures, comme le jardin support, la cueillette sauvage ou la présence d'animaux hors élevage sur le lieu.

On constate dans ce graphique, une grande diversité dans les activités agricoles de l'échantillon, similaire à ce qui est observé dans la base de données de l'Observatoire de l'Agriruralité en Bourgogne-Franche-Comté**. L'arboriculture, l'horticulture, le maraîchage et l'élevage de volailles/lapins sont les activités les plus pratiquées par les 22 structures enquêtées. Ceci peut notamment s'expliquer par le fait que ces activités peuvent être pratiquées sur de petites surfaces, et comme nous l'avons vu précédemment, l'accès au foncier reste un point clé dans l'installation des agriruraux. Ces activités nécessitent en outre moins d'équipements (agro-équipement moindre qu'en céréales, bâtiment d'élevage moindre qu'en bovins...) et permettent souvent de tirer le maximum de valeur ajoutée par hectare et d'en garder la maîtrise (transformation et vente directe plus aisées sur certaines de ces productions qu'en céréales ou en bovin).

Certaines structures font le choix d'activités plus «atypiques» ou moins standardisées comme la boulangerie paysanne, la cueillette sauvage, le jardin-forêt, pour lesquelles il est plus difficile d'avoir accès à des référentiels technico-économiques et à de la formation.

On remarque également dans l'échantillon, que de nombreuses structures (16 sur 22) font le choix de combiner plusieurs activités agricoles sur leur lieu. Ces systèmes permettent une complémentarité entre les productions, qui se joue à différents niveaux. Les avantages sont nombreux, tout d'abord d'un point de

vue agronomique par exemple via l'amélioration de la fertilité des sols en utilisant les effluents d'élevage comme engrais naturels, mais également dans une approche environnementale, puisque la diversité des cultures et des espèces animales favorise un écosystème résilient et réduit la vulnérabilité aux ravageurs et maladies. D'un point de vue économique, cette solution permet également de diversifier les revenus, de limiter les impacts économiques liés à des difficultés sur une production, et de valoriser certains sous-produits d'une activité. Ces modèles agricoles se rapprochent des systèmes en polyculture élevage, prédominants en France avant le développement des pratiques agricoles spécialisées et intensives après-guerre.

« Pour nous, la ferme c'est la ferme de Martine avec des lapins, des cochons, des poules, des vaches, des chèvres, des moutons. » AR 23, bovins lait, chèvres, cochons, poules pondeuses, brebis, lapins, transformation fromagère, accueil pédagogique et événements sur la ferme

Implantés dans des territoires agricoles très spécialisés, **les agriruraux soutiennent aussi le choix d'un autre modèle agricole**, plus diversifié. Par exemple dans le Doubs et le Jura, où les productions les plus représentées sont l'élevage bovins lait (zone AOP Comté) et la viticulture, les 8 structures agrirurales rencontrées ont développées des activités très différentes : céréales, élevage ovins et caprins, maraîchage, arboriculture, poules pondeuses, élevage porcins... Ces installations sont d'autant plus remarquables que le foncier, notamment en zone viticole et en zone AOP, est inaccessible pour ceux qui s'orientent différemment et ne sont pas issus du milieu agricole. Ces stratégies d'installation dans les interstices des productions dominantes restent de ce fait très minoritaires en surface, mais elles peuvent jouer un rôle important en lien avec certains enjeux territoriaux comme l'initiative lancée par le Parc Naturel Régional du Haut Jura concernant le soutien à la diversification et à l'installation dans l'objectif d'un projet alimentaire territorial (PAT).

En effet, par ce choix, les agriruraux permettent de diversifier les productions locales des territoires, et bien qu'ils ne représentent qu'une petite partie des producteurs, ils incarnent une alternative intéressante au modèle agricole actuel dans un contexte de changement climatique et d'enjeu de relocalisation de l'alimentation sur les territoires.

* La classification en OTEX (nomenclature agrégée (11 postes) ou détaillée (1510 postes)) sert à définir la spécialisation des exploitations selon la part de leur Production Brute Standard dédiée à chaque production. Même les cas les «moins spécialisés» (ex. polyculture et poly-élevage – nomenclature en 11 postes) ne rend pas compte de la diversité des combinaisons possibles.

Voir agreste (<https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/N-Otex/methodon/>)

** Etat des lieux de l'agriruralité en Bourgogne-Franche-Comté : premier inventaire et données statistiques, 2024

3.1.2 LES ACTIVITÉS NON-AGRICOLES

De la même façon que pour les activités agricoles, on observe parmi les structures agrirurales une grande diversité d'activités non-agricoles.

Afin de simplifier l'analyse des données, ces activités ont été regroupées en catégories. L'ensemble des catégories ainsi que la liste de toutes les activités non-agricoles recensées dans le cadre de l'Observatoire de l'Agriruralité en Bourgogne-Franche-Comté sont disponibles dans le document *État des lieux de l'agriruralité en Bourgogne-Franche-Comté : premier inventaire et données statistiques*.

Le tableau ci-dessous reprend les catégories d'activités non-agricoles qui ont été recensées dans l'échantillon. **19 structures sur les 22 rencontrées** pratiquent

une forme d'accueil. On remarque que l'accueil pédagogique et de formation, et l'accueil touristique et événementiel sont fortement représentés. De même, l'accueil social et thérapeutique est pratiqué par presque la moitié des personnes enquêtées. À noter que la plupart des structures de l'échantillon pratiquent plusieurs activités non-agricoles sur leur structure.

Au sein de ces catégories, on retrouve de nombreuses activités différentes qui nécessitent chacune des compétences particulières. La liste des activités non-agricoles par structure est disponible dans le tableau de synthèse en Annexe 1. Le *tableau 7* reprend toutes les activités recensées dans l'échantillon des 22 structures agrirurales.

CATÉGORIES D'ACTIVITÉS NON-AGRICOLES	ACCUEIL PÉDAGOGIQUE ET DE FORMATION	ACCUEIL TOURISTIQUE ET ÉVÉNEMENTIEL	ACCUEIL SOCIAL ET THÉRAPEUTIQUE	PRESTATIONS DE SERVICE	ACTIVITÉS DE LOISIRS	ACTIVITÉS ARTISANALES
NBRE DE STRUCTURES PRATIQUANT CETTE CATÉGORIE D'ACTIVITÉ	19	15	9	6	3	2

Tableau 6 : Nombres de structures de l'échantillon pratiquant une activité non-agricole et catégories de ces activités

ACCUEIL PÉDAGOGIQUE ET DE FORMATION	Visites de ferme, ferme pédagogique
	Formation, accueil de stages
	Ateliers, chantiers participatifs
	Accueil de bénévoles, WWOOFing
	Musée
	Location de salles, séminaires
ACCUEIL PÉDAGOGIQUE ET DE FORMATION	Gîte
	Chambre d'hôtes
	Gîte insolite
	Camping à la ferme
	Événements (festivals, concerts, marché de producteurs...)
	Magasin à la ferme
	Ferme auberge / table paysanne / repas à la ferme

Tableau 7 : Liste des activités non-agricoles recensées dans l'échantillon

ACCUEIL SOCIAL ET THÉRAPEUTIQUE	Accueil social
	Médiation animale
	Insertion professionnelle
PRESTATIONS DE SERVICE	Activités de sensibilisation
	Paysagisme/Fleurissement
	Éco-pâturage
ACTIVITÉS DE LOISIRS	Guide touristique / Balades
	Balades avec animaux
	Ateliers cuisine
ACTIVITÉS ARTISANALES	Travail de la laine
	Autre activité artisanale

Les raisons qui poussent les agriruraux à choisir ces activités non-agricoles sont variées, et dépendent du projet d'installation, des compétences qu'ils ont pu développer dans leur ancienne vie professionnelle ou encore du lieu sur lequel ils s'installent.

L'une des raisons les plus évoquées par les agriruraux est leur souhait de **recréer du lien social** autour de leur structure, ce qui les amène à développer des **activités d'accueil**. Ils souhaitent échanger avec leurs clients, rencontrer des personnes issues d'autres milieux, partager leur métier et ce qu'ils vivent chaque jour. L'accueil sur la structure leur permet également de faire vivre le lieu d'une autre manière. En organisant des événements, ils présentent leur structure de manière festive et bénéficient autant que les participants des festivités.

« On voulait être autosuffisants, y compris en termes de culture. On est loin des centres de culture, donc on a recréé de la culture ici, pour nous-mêmes être servis aussi. »

AR 8, organisation d'événements à la ferme, participation à la création d'un café associatif

Avec l'accueil pédagogique et la formation, les agriruraux cherchent à **transmettre des savoirs** à différents publics, enseigner de nouvelles pratiques et sensibiliser aux pratiques agricoles, à l'environnement ou encore à l'artisanat, en partageant leurs expériences. Ils sont également nombreux à accueillir des WWOOFeurs, bénévoles du réseau WWOOF en quête d'apprentissage sur les fermes.

Les activités **d'accueil social et thérapeutique** sont souvent liées à des expériences professionnelles dans le monde du social, que les agriruraux souhaitent faire perdurer sur leur structure. On retrouve l'accueil social sous différentes formes, accueil de mineurs, accueil de jeunes éloignés de l'emploi, accueil de migrants... Les valeurs d'accueil sont très fortes chez les agriruraux et l'activité d'accueil s'est mise en place de façon naturelle pour beaucoup d'entre eux.

« Comme de plus en plus la maison collective se vide, et c'est des chambres qui sont inoccupées, faire de l'accueil, c'est un peu donner un sens à cette maison. »

Structure 7, collectif agrirural qui accueille des stagiaires et des réfugiés dans leur maison collective

Certaines activités ont aussi été développées afin **d'équilibrer des activités agricoles saisonnières**.

En hiver, l'accueil social ou la prestation de services par exemple, permettent d'amener de l'activité à la structure, et d'assurer un complément de revenu dans une période creuse.

L'intérêt économique a également été évoqué pendant les entretiens. Certaines activités, comme la formation ou la prestation de services par exemple, peuvent être plus rémunératrices que les activités agricoles, et viennent donc compléter le chiffre d'affaires des structures. Comme nous le verrons plus tard, les modèles économiques des agriruraux reposent souvent sur la combinaison des activités agricoles et non-agricoles, principalement pour les structures de petite taille.

Enfin, l'opportunité du lieu d'installation, les bâtiments et le matériel à disposition peuvent également orienter le choix du développement des activités non-agricoles sur la structure.

3.1.3 LA TRANSFORMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES

À l'intersection des activités agricoles et non-agricoles, la transformation est une activité très majoritairement pratiquée par les agriruraux : sur les 22 structures rencontrées, **18 transforment leurs productions sur place, soit 81% de l'échantillon**.

En France, en 2020, l'activité de transformation de produits à la ferme représente 14,5% des exploitations et concerne essentiellement le vin et la viande*.

Le tableau ci-dessous reprend les produits alimentaires transformés par l'échantillon, et le nombre de structures qui réalisent cette transformation.

PRODUITS ALIMENTAIRES TRANSFORMÉS	FRUITS	LÉGUMES	CÉRÉALES (FARINES, PÂTES, PAIN, PÂTISSERIE)	LAIT (FROMAGE, YAOURT, GLACE)	PPAM ET AUTRES PLANTES	VIANDE	OLÉAGINEUX (HUILES)	MIEL ET PRODUITS DÉRIVÉS	AUTRE PRODUIT ALIMENTAIRE (CHOCOLAT)
NOMBRE DE STRUCTURES	7	4	4	3	3	2	2	2	1

Tableau 8 : Nombre de structures de l'échantillon transformant des produits alimentaires

* Agreste, Recensement Agricole 2020

Certaines structures font également le choix de transformer des produits non alimentaires, comme la structure 11 qui transforme la laine des brebis en fils et en feutre et fait de la teinture, ou la structure 12 qui réalise des bougies à la cire d'abeille en complément de son activité d'apiculture.

Le choix de la mise en place d'une activité de transformation sur les structures agrirurales varie selon les personnes enquêtées. La raison qui revient le plus souvent est la **valorisation d'un produit**, qu'elle soit **économique**, en permettant de dégager une rentabilité financière, ou qu'elle permette d'éviter le **gaspillage d'une production**.

La deuxième raison la plus partagée est la notion du **plaisir** de transformer, que l'on retrouve beaucoup en transformation fromagère. Ce goût pour la transformation peut également être lié à un ancien métier pratiqué, par exemple de cuisinier ou de pâtissier, comme dans ce témoignage :

« [Mon fils] n'arrivait pas à choisir entre ses deux passions [agriculture et pâtisserie], donc il a décidé de faire de la pâtisserie fermière. »

AR 4, bovins lait, céréales, pâtisserie, accueil touristique

La création d'une activité de transformation peut également être provoquée par **une demande des clients** ou pour permettre de commercialiser les produits en vente directe (par exemple pour de la viande ou de l'huile). Cela permet aussi aux agriruraux d'être moins soumis aux fluctuations des prix du marché, notamment sur les céréales. Certains ont également évoqué le souhait de **prolonger**

une activité familiale, l'opportunité d'intégrer une nouvelle personne sur la structure, ou encore la volonté d'**innover** en créant de nouveaux produits.

Cependant la transformation amène également quelques difficultés notamment dans le choix du prix de vente des produits finis. La fabrication nécessite un temps de travail conséquent qui ne peut pas toujours être valorisé à sa hauteur, notamment pour des produits comme les bocaux de sauces, soupes ou les pots de tartine et autres apéritifs. Certains trouvent des solutions en se spécialisant sur des produits de niche (safran, piments...).

« La transformation, du coup, c'est venu un peu pour valoriser les pertes et les invendus à la base. Et du coup, on en revient, parce que pour être rentable sur un coulis de tomates, faut le vendre je ne sais pas combien, donc on ne le vend pas. »

AR 20, maraîchage et plants, chanvre, transformation des légumes, accueil pédagogique et prestations de service

La taille des **outils de transformation** varie selon les structures. Certaines font le choix de construire des ateliers de transformation dédiés, d'autres utilisent leur cuisine lorsque les quantités sont moins importantes. Une structure s'est également appuyée sur un atelier de transformation mutualisé sur le territoire, en attendant de construire son propre outil.



Ateliers de transformation sur les structures agrirurales



3.2 MÉTHODES DE COMMERCIALISATION

À l'échelle nationale, la vente directe est pratiquée par 23% des agriculteurs

(Données Agreste recensement agricole 2020). Dans notre échantillon, seulement 4 structures ne la pratiquent pas, principalement en raison de la nature de leurs activités qui ne se prêtent pas à la vente directe (formation/sensibilisation, prestation de service...). **La vente directe est donc un mode de commercialisation très répandu chez les agriruraux, avec plus de 80% de l'échantillon la pratiquant.**

La vente directe au consommateur peut prendre différentes formes : vente à la ferme, marchés, vente de paniers via une AMAP (association de maintien de l'agriculture paysanne), vente par internet... Lorsque la commercialisation a lieu sur la structure, les agriruraux dédient généralement un espace à la

vente, afin d'accueillir les clients. Sur les 18 structures pratiquant la vente directe, 13 ont développé un magasin ou une boutique.

La tenue d'un magasin à la ferme est une activité à part entière pour les agriruraux. Elle exige des compétences commerciales et de gestion, et représente une charge de travail importante supplémentaire. Cependant, si ce format de vente est si répandu chez les agriruraux, c'est qu'il est aussi un vecteur de lien social avec les clients, que recherchent les personnes enquêtées. Par ailleurs, la valeur ajoutée, en l'absence d'intermédiaire est maintenue dans l'économie de la structure, ce qui permet d'optimiser les stratégies de production plutôt fondée sur la qualité des produits que sur la quantité ou la standardisation.

On retrouve également d'autres modes de commercialisation, comme la vente à des magasins spécialisés, à des restaurateurs, à des collectivités via la restauration scolaire, ou la vente à des coopératives.



Exemples de magasins sur les structures agrirurales

3.3 LA COMBINAISON D'ACTIVITÉS

La spécificité des structures agraires réside dans la façon dont toutes les activités sont combinées entre elles. Cette combinaison d'activités est au cœur de la définition de l'agriruralité partagée par le réseau RARES, et elle consiste à articuler différentes fonctions au sein d'une même structure.

Pierre Muller en 1988, observait trois grandes stratégies de combinaison d'activités chez les entrepreneurs ruraux :

- » **La stratégie Agriculture / Transformation / Commercialisation (ATC)** : elle consistait à proposer un produit fini au client, élaboré, transformé et commercialisé sur la structure.
- » **La stratégie Agriculture / Accueil à la ferme (AAF)** : elle reposait sur la combinaison d'activités agricoles et touristiques, en mettant à profit les capacités d'accueil du lieu.
- » **La stratégie Agriculture / Artisanat / Services (AAS)** : moins répandue à l'époque, car difficile à mettre en œuvre, il s'agissait de combiner une activité agricole avec des activités artisanales ou de service.

L'analyse des données issues des entretiens, nous montre que les stratégies des agrieurs « d'aujourd'hui » sont sensiblement différentes de celles des entrepreneurs ruraux « d'hier », car de nombreux projets se trouvent au croisement de plusieurs de ces stratégies.

La stratégie Agriculture / Transformation / Commercialisation est mise en place par la plupart des agrieurs (17 structures sur 22), mais d'autres activités viennent s'ajouter au système en plus de la transformation et de la commercialisation, notamment les activités d'accueil.

La stratégie Agriculture / Accueil à la ferme présentée par Muller a également évolué avec des formes d'accueil différentes de l'accueil touristique, comme l'accueil pédagogique, l'accueil social ou thérapeutique, ou l'accueil d'événements sur la structure.

Enfin, la stratégie Agriculture / Artisanat / Services a évolué vers des formes agricoles combinées avec de la prestation de services, et des formes agricoles et artisanales.

Une autre différence importante réside dans le fait que les stratégies définies par Muller, reposaient toutes sur une activité agricole principale, alors que nous avons montré que certaines structures utilisaient l'activité agricole uniquement comme *support* des autres activités, sans une visée productive. On retrouve par exemple dans cette catégorie de petits jardins maraîchers ou des vergers dans lesquels se déroulent des ateliers de sensibilisation à l'agriculture ou à l'alimentation (structures 3, 13 et 20), mais aussi de l'élevage d'animaux pour animer une ferme pédagogique ou développer une activité artisanale (structure 16 et 11). On voit donc apparaître aujourd'hui de nouvelles formes de systèmes basées sur des activités non-agricoles et portées par des personnes qui souhaitent conserver un lien avec leur ancienne profession.

D'un point de vue plus global, on observe aujourd'hui la multiplicité du nombre d'activités sur une même structure, avec en moyenne plus de deux activités agricoles, et plus de deux activités non-agricoles



Exemple de combinaison d'activités

par structure, avec en sus des activités de transformation et de commercialisation sur la ferme. La structure 22 par exemple combine quatre activités agricoles d'élevage différentes (bovins lait, chèvres et brebis, cochons, poules pondeuses), des activités d'accueil pédagogique et d'événementiel, un atelier de transformation fromagère et un magasin sur la ferme. La structure 15 quant à elle, a développé de l'accueil pédagogique, de la prestation de services, de l'accueil social et des activités de loisirs (balades avec les ânes), et avec une activité d'apiculture.

Selon Muller (2016, p. 187), ces stratégies de combiner plusieurs activités relèvent donc de la pluriactivité mais s'en distinguent aussi car il ne « *s'agit pas d'associer plusieurs métiers, comme dans les formes classiques de pluriactivités, mais de construire un système d'exploitation cohérent où la fonction agricole est associée à d'autres fonctions ou d'autres activités.* ». Il explique également que l'enjeu de ces systèmes multi-activités, et ce qui fait leur succès mais également leur échec, réside dans **la capacité des agriruraux à maîtriser la complexité de leur système**. Contrairement à une exploitation agricole spécialisée où la fonction productive est unique, sur une structure agrirurale cette fonction productive est imbriquée au milieu d'autres fonctions de transformation, de vente, d'accueil, de prestations de services.

Ces constats sont toujours partagés aujourd'hui, d'autant plus qu'en élargissant le panel des activités pratiquées en agriruralité, le système se complexifie. Il s'agit donc pour les agriruraux de construire un système où les différentes activités se valorisent entre elles, sans se faire concurrence. Pour cela il est essentiel de mesurer l'impact des activités sur le temps de travail global, sur l'utilisation des ressources matérielles et humaines, et également sur les ressources financières (investissements nécessaires, valorisation) de la structure agrirurale.

Nous avons également essayé d'observer si certaines combinaisons d'activités agricoles et non-agricoles revenaient plus fréquemment, notamment autour d'activités agricoles comme le maraîchage, l'arboriculture ou l'élevage de petits animaux, que l'on retrouve principalement dans notre échantillon. Il n'a pas été possible de démontrer une forme de récurrence dans les combinaisons choisies par les agriruraux, ce qui laisse penser que celles-ci ne sont pas liées aux productions en tant que telles mais plutôt aux affinités des agriruraux avec certaines activités, ainsi qu'aux potentiels et contraintes du lieu (bâtiment, foncier disponible, potentiel de développement touristique...).

3.4 TAILLE ET FORMAT DES STRUCTURES AGRIRURALES

3.4.1 DES STRUCTURES DE PETITE TAILLE, MAIS PAS SEULEMENT

En France, la taille des exploitations agricoles varie considérablement en fonction des régions, des types de production et des systèmes agricoles. Cependant, on constate de manière générale, que la taille moyenne des exploitations agricoles a augmenté au fil des dernières décennies, alors même que le nombre de structures agricoles a fortement diminué. En 2020, la surface agricole utilisée (SAU) moyenne des fermes était de 69 ha contre 55 ha en 2010*, mais ce chiffre masque des écarts très importants entre des exploitations de taille très importante (plusieurs centaines d'hectares) et des petites fermes au foncier limité.

Dans l'échantillon, la SAU est très variable d'une structure à l'autre (entre 0 ha et 290 ha). En effet, celle-ci va dépendre des activités proposées par les agriruraux mais également de la possibilité d'obtenir du foncier, ce qui n'est pas toujours facile, comme nous l'avons vu précédemment. Les structures 10 et 20 s'appuient sur des fermes existantes pour développer leurs activités donc ne gèrent pas de foncier en propre.

Le graphique ci-après présente les surfaces agricoles utiles de toutes les structures de l'échantillon. On remarque que 12 structures sur 22 possèdent une SAU inférieure ou égale à 5 ha. La valeur moyenne des SAU de l'échantillon est de 38,7 ha, ce qui n'est pas représentatif de la situation réelle, car la majorité des structures travaillent sur de petites surfaces agricoles. Il est donc plus intéressant de retenir **la valeur médiane qui est de 5 ha**.

La différence de SAU entre les structures s'explique principalement par les activités développées par les agriruraux. Deux des trois structures les plus grandes (1 et 17) ont pour culture principales des céréales (avec des ateliers secondaires en bovin viande et poules pondeuses) tandis que la troisième (4) est en polyculture élevage.

* Agreste, Recensement agricole 2020

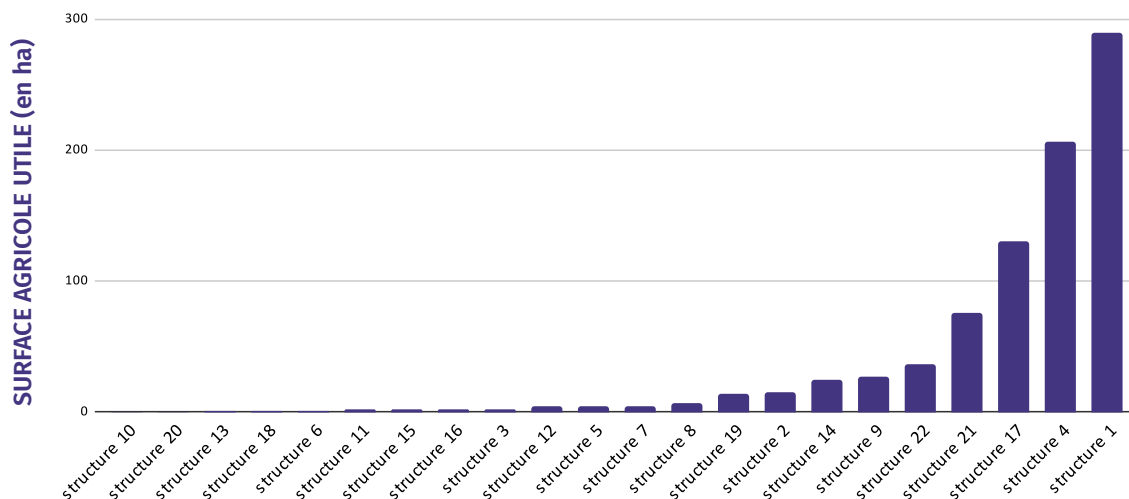


Figure 9: Répartition des structures de l'échantillon par surface agricole utile

L'analyse de cet échantillon réduit de structures vient questionner une des hypothèses posées au début de cette étude, à savoir que l'agriruralité concernait uniquement des structures de petites tailles. La diversité des productions agricoles (comprenant ainsi des céréales et de l'élevage bovin) ainsi que la présence d'agriruraux issus du milieu agricole qui se sont « convertis » à l'agriruralité à partir d'une grande exploitation héritée de leurs parents (AR 1 et 4 notamment) peut ainsi l'expliquer et nuancer l'image d'une agriruralité de marge sur des productions de niche ou « atypiques », plus spécifiques de la néoruralité (maraîchage, caprins, PPAM...).

3.4.2 LES STRUCTURES AGRIRURALES COLLECTIVES

Lors de la sélection des structures composant l'échantillon à enquêter, nous avons fait le choix de rencontrer différentes formes de structures agrirurales collectives. Trois situations différentes ont été identifiées dans les entretiens.

» **La formation d'un collectif de personnes qui développent chacune individuellement leurs activités** – structure 7 : la multi-activité est créée par l'ensemble des activités agricoles et non-agricoles développées sur le lieu. Au sein de ce collectif, on retrouve des personnes qui pratiquent des activités agricoles, des activités non-agricoles ou des modèles combinés. Économiquement chaque activité est séparée, et elles sont portées par différents statuts (entreprise agricole, auto-entreprise, association...). En revanche l'accueil sur la structure est géré par tous les membres du collectif, notamment l'organisation d'événements,

et est structuré sous la forme d'une association. De même, dans ce cas précis, les personnes impliquées dans ce collectif ont fait le choix de vivre sur le lieu dans des habitats séparés mais ont mis en place des lieux communs partagés, notamment pour les repas de midi.

» **La création d'une structure unique qui porte les activités agricoles et non-agricoles** – structure 21 : dans ce format, une association a été créée. Le chiffre d'affaires de la structure est construit à partir de toutes les activités développées sur le lieu. Les activités agricoles et non-agricoles peuvent s'équilibrer financièrement. La structure salarie les membres du collectif ce qui leur assure un revenu mensuel fixe et la possibilité de prendre des jours de congés. Ce format permet également aux salariés de tester plusieurs activités au sein de la structure. La gouvernance est assurée par le Conseil d'Administration, qui est en lien étroit avec l'équipe salariée. Une partie de la gestion administrative a été déléguée aux salariés.

» **L'utilisation du collectif pour une fonction particulière de la multi-activité** – structure 17 : plusieurs fermes ont choisi de créer une structure économique (SNC : société en nom collectif) pour porter la transformation et la commercialisation de leurs productions. Toutes les fermes sont impliquées dans le fonctionnement de cette structure, elles dédient du temps de travail pour la partie transformation et la commercialisation, et elles sont engagées financièrement dans la structure.

Dans cette étude, le fonctionnement des structures collectives n'a pas été étudié dans le détail, mais il pourra faire l'objet d'un sujet dédié dans le cadre des travaux de l'Observatoire de l'Agiruralité.

3.5 LES CONTRAINTES DE LA MULTI-ACTIVITÉ

La combinaison de ces activités n'est pas toujours simple à gérer pour les agriruraux. Lors des entretiens ils ont décrit plusieurs difficultés auxquelles ils sont confrontés dans leur quotidien.

La première contrainte est la **gestion du rythme de travail**. Selon les activités et les saisons, les agriruraux peuvent se retrouver à devoir gérer des charges de travail plus ou moins importantes et avoir le sentiment de devoir « *bâcler le travail* » (AR 4). Pour d'autres, le rythme est très soutenu toute l'année :

« C'est différent comme travail, c'est plus étalé en fait. C'est-à-dire qu'il y a moins de pointes de travail mais on en a tout le temps finalement. » AR 19

Pour les agriruraux qui déploient leurs activités sur leur lieu de vie, la frontière **entre vie familiale et vie professionnelle** est souvent très mince. La présence de jeunes enfants notamment peut compliquer le travail et devenir une charge mentale supplémentaire, particulièrement pour les femmes. Cependant c'est aussi une raison qui pousse les agriruraux à créer ce type de structure, qui leur permet de consacrer plus de temps à leurs familles.

« Après, moi, j'avais envie de ce système agricole pour travailler toujours chez moi, être toujours chez moi. Il y avait ça aussi dans les motivations. Mais c'est vrai que, du coup, t'es toujours chez toi et tu traînes toujours ton gamin partout. Je l'ai toujours dans le dos, je fais les clôtures il est sur mes épaules. À la fois, on est 100% avec nos enfants donc moi, je trouve ça quand même joli. Et à la fois, ce n'est quand même pas du temps 100% pour eux. On les traîne quand même beaucoup. On est un peu obligés. Donc après, des fois, on culpabilise un peu. »

AR14, bovins lait, poules pondeuses, transformation fromagère, accueil pédagogique et social

L'organisation **logistique** sur une ferme agrirurale est plus complexe que sur une structure agricole « classique » car les activités agricoles et non-agricoles peuvent se superposer sur un même espace ou un même lieu, par exemple lorsque les activités d'accueil sont organisées sur les lieux de production. Les agriruraux doivent organiser les espaces et les plannings en fonction de l'occupation des lieux.

La multi-activité nécessite également **des compétences et connaissances multiples** que les agriruraux doivent maîtriser pour gérer leur structure. Ces compétences peuvent être techniques, mais aussi humaines, notamment pour la vente et les relations commerciales, l'accueil ou encore le management des salariés. De la même façon, la multi-activité entraîne **une charge plus importante en comptabilité et en gestion** :

« Plus on rajoute des activités, plus c'est complexe après d'analyser et de les gérer. » AR 25

Lorsque les agriruraux accueillent du public, et particulièrement des enfants, des contraintes en matière de **sécurité et d'accessibilité** peuvent être exigées, qui nécessitent des aménagements de l'espace et des contrôles plus rigoureux s'ajoutant aux contraintes réglementaires des autres activités.

Toutes ces contraintes sont susceptibles de conduire à des situations de stress pour les agriruraux qui peuvent se sentir dépassés par l'accumulation de tâches à réaliser. Pour y répondre, ils insistent sur l'importance d'adapter le dimensionnement de leur structure à leurs activités, à leur lieu et à leur vie familiale.

3.6 LES VALEURS SOCIALES & ENVIRONNEMENTALES DE L'AGRIRURALITÉ

Lorsque le réseau RARES a construit sa définition de l'agriruralité, il a précisé que les structures agrirurales « constituaient une piste de réponse aux enjeux environnementaux et sociaux ». Cette partie de la définition a été retenue par l'Observatoire de l'agriruralité non pas comme un critère de sélection de l'échantillon, car ce sont des données difficilement objectivables a priori, mais plutôt comme un champ d'observation de l'étude. Les entretiens ont permis d'échanger avec les agriruraux sur leur propre définition de l'agriruralité et la notion de « valeurs » sociales et environnementales est rapidement apparue dans les discussions.

Outre cette première approche à travers nos entretiens, une **grille d'analyse de la durabilité**

des structures agrirurales a été élaborée et testée auprès de 8 agriruraux, dans le cadre d'un mémoire d'ingénieur (Bouvrot, 2023, Institut Agro Dijon). Ce travail fera l'objet d'un approfondissement lors d'un prochain projet du réseau RARES (Etend'Rares, financement CASDAR 2025-2027).

3.6.1 VALEURS SOCIALES

Les entretiens avec les agriruraux ont montré que le lien social est au cœur du développement des projets agriruraux, par la relation qu'ils construisent avec leurs clients et avec les acteurs du territoire (agriculteurs, habitants, collectivités).

Implantés dans des territoires ruraux, les agriruraux souhaitent rompre avec l'isolement que l'on peut généralement trouver dans les campagnes, et rassembler des publics variés autour de leur structure. Le métier d'agriculteur permet selon eux de maintenir un lien entre les habitants d'un territoire, et doit assurer cette fonction sociale.

« Pour moi, au départ, le principe de l'agriculteur et du paysan, c'est celui qui est dans le pays et qui fait le pays, qui fait à la fois le lien social avec tous les gens du village, et à la fois le lien des paysages et de la faune sauvage. » AR 26, bovins lait, chèvres, cochons, poules pondeuses, transformation laitière, magasin à la ferme, accueil pédagogique et événementiel

Ce lien social se retrouve sous différentes formes dans les structures rencontrées :

- » Par les relations créées avec la clientèle, via les modes de commercialisation
- » Par les activités d'accueil sur la ferme
- » Par les liens qu'ils construisent avec les réseaux d'acteurs locaux

Les **modes de commercialisation** choisis par les agriruraux, principalement en vente directe, favorisent les échanges avec leur clientèle. Dans l'échantillon, 14 structures ont développé un magasin sur place et 11 commercialisent leurs produits sur des marchés. De cette manière ils renforcent la relation avec leurs clients, et les fidélisent.

Avec la mise en place d'**activités d'accueil**, les agriruraux font le choix d'ouvrir leur lieu à différents publics. Selon les formes d'accueil, les objectifs diffèrent.

À travers les activités de formation ou l'accueil de stagiaires, ils cherchent à sensibiliser largement les publics qu'ils reçoivent chez eux, et à leur transmettre les valeurs auxquelles ils sont attachés (19 structures sur 22 organisent de l'accueil pédagogique et/ou de formation).

Les agriruraux 20 et 21 par exemple, ont décidé de proposer à des jeunes du village des contrats d'apprentissage, pour les réinsérer dans la vie active. Touchés par la situation de la jeunesse sur leur territoire (jeunes déscolarisés, situations familiales difficiles), ils ont fait le choix de les intégrer sur la ferme en leur donnant des responsabilités et en les formant au maraîchage. Ils projettent d'ouvrir une ferme-école pour pouvoir accueillir plus de personnes sur le lieu, et professionnaliser l'accompagnement.

Huit structures ont aussi fait le choix de l'accueil social, afin d'accompagner des personnes confrontées à des difficultés sociales, économiques, ou familiales. Selon les structures il concerne différents publics (mineurs, réfugiés, adultes...) et peut prendre différentes formes (accueil à la journée, accueil longue durée, visites de fermes...).

L'accueil touristique, pratiqué par 9 structures, permet d'apporter une nouvelle clientèle et de créer du lien avec des personnes en dehors du territoire. Dans l'échantillon il prend la forme de locations de gîtes ou de camping à la ferme.

Enfin l'accueil d'événements sur la ferme, pratiqué par 9 structures, montre aussi que les agriruraux font preuve d'une grande sociabilité, et cherchent à rassembler des publics variés autour de leur lieu. Par des concerts, des conférences, des projections de films, ils participent aussi à ramener de la culture au cœur des espaces ruraux.

Le lien social se fait aussi à travers les réseaux développés par les agriruraux, qu'ils soient commerciaux (création de marchés avec d'autres producteurs), associatifs (développement de projets sur leurs territoires) ou professionnels (lien avec les CUMA, syndicats, formations).

Que ce soit par les activités d'accueil développées, par les modes de commercialisation choisis ou par les liens qu'ils tissent sur le territoire, les agriruraux participent à la cohésion sociale du milieu rural. Ils sont nombreux à souhaiter une nouvelle manière de vivre ensemble, plus solidaire et harmonieuse. Cette cohésion semble essentielle pour préserver la qualité de vie et la richesse humaine des campagnes.

« Il y a la question du rôle social qui est lié à mon activité. Je pense que ça me nourrit autant que de produire des légumes. » AR 8, maraîchage, transformation, activités d'accueil social et touristique, et magasin à la ferme

3.6.2 VALEURS ENVIRONNEMENTALES

Les valeurs environnementales sont très marquées chez les agriruraux, elles sont notamment visibles dans leur respect pour la nature et le vivant.

Au sein de l'échantillon de 22 structures, 17 ont décidé de cultiver en agriculture biologique, un ratio bien plus élevé que sur le territoire régional où 15% des fermes de Bourgogne-Franche-Comté sont en agriculture biologique (Observatoire régional de l'Agriculture Biologique en BFC 2024). Les structures 7, 12 et 14 sont aussi labellisées Nature & Progrès et la structure 21 est adhérente au réseau Paysans de Nature qui vise à « multiplier les espaces dédiés à la conservation des espèces sauvages, en contribuant à installer des paysans et paysannes acteurs de la défense de la vie sauvage, en s'appuyant sur les politiques agricoles et environnementales existantes, avec une gouvernance territoriale, et en lien avec les habitantes et habitants des territoires* ».

De nombreuses structures ont également mis en place des mesures **en faveur de la biodiversité**, comme la replantation de haies sur les parcelles, des semis de bandes fleuries pour attirer les insectes pollinisateurs, la mise en place de nichoirs, et le développement de partenariats avec la LPO (ligue de protection des oiseaux) pour créer des espaces refuges sur leur terrain.

Sensibilisés aux conséquences du dérèglement climatique, les agriruraux sont particulièrement vigilants à la gestion de l'eau (récupération de l'eau de pluie, toilettes sèches, utilisation raisonnée de l'eau). Certains s'assurent également de rénover leurs bâtiments avec des matériaux écologiques (paille, chaux, brique, bois), et d'installer des systèmes à énergies renouvelables (panneaux solaires, chaudière bois).

De façon générale, ils souhaitent **réduire leur impact carbone** et renouvellent des **savoir-faire anciens** en se réappropriant certaines pratiques agricoles, comme la traction animale ou le pastoralisme. Ils font également le choix de variétés de cultures adaptées

au changement climatique. Pour les aider sur ces thématiques, ils peuvent être accompagnés sous la forme de formations, d'échange entre pairs, par des structures comme BIO Bourgogne-Franche-Comté, les Chambres d'Agriculture...

Le **bien-être animal** est également au cœur de leurs pratiques. La structure 2 travaille avec des animaux sortants de refuges, et les structures développant des activités d'élevage favorisent les modèles extensifs où les animaux sont le plus souvent en extérieur. La structure 5 a fait le choix de travailler avec des races anciennes d'animaux qui ne se trouvaient plus sur le territoire, pour s'assurer de la sauvegarde de l'espèce.

Lorsque cela leur est possible, les agriruraux favorisent le matériel d'occasion et la récupération. Quatre structures (2, 7, 8 et 14) ont bénéficié de l'accompagnement de l'Atelier Paysan, une coopérative de formation à l'auto-construction d'outils de travail agricole.

* Réseau Paysans de Nature

4. données économiques des structures agrirurales

4.1 DES MODÈLES ÉCONOMIQUES VARIABLES SELON LES STRUCTURES

L'analyse des données économiques des agriruraux n'est pas évidente, car la comparaison des structures les unes aux autres est difficile en raison de leurs tailles variables et des activités développées qui ne sont pas identiques.

Cependant, il est intéressant de se pencher sur la répartition des activités agricoles et non-agricoles dans le chiffre d'affaires des structures, qui fait apparaître plusieurs modèles.

Les deux graphiques suivants présentent deux modèles économiques différents de structures agrirurales. Le premier montre une répartition relativement équilibrée entre les activités agricoles, les activités d'accueil et la prestation de services, alors que le second montre que 85 % du chiffre d'affaires de cette structure est lié aux activités agricoles. Il existe également un troisième modèle qui reposerait sur des activités majoritairement non-agricoles, mais les structures de l'échantillon qui étaient dans ce cas se lançaient dans leurs activités et ne disposaient pas d'éléments chiffrés fiables. Nous avons donc fait le choix de présenter uniquement ces deux modèles.

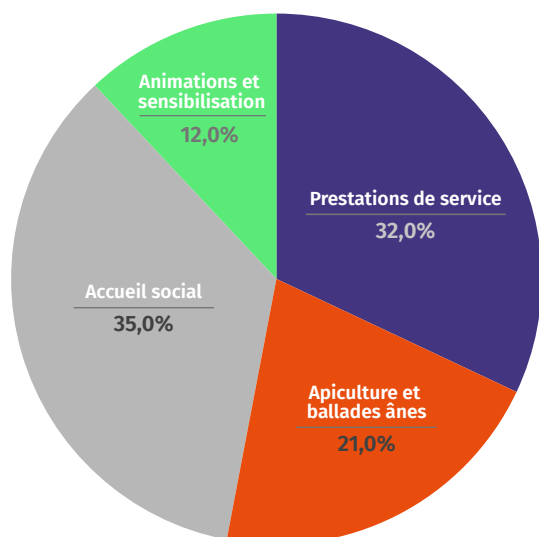


Figure 10 : modèle économique 1

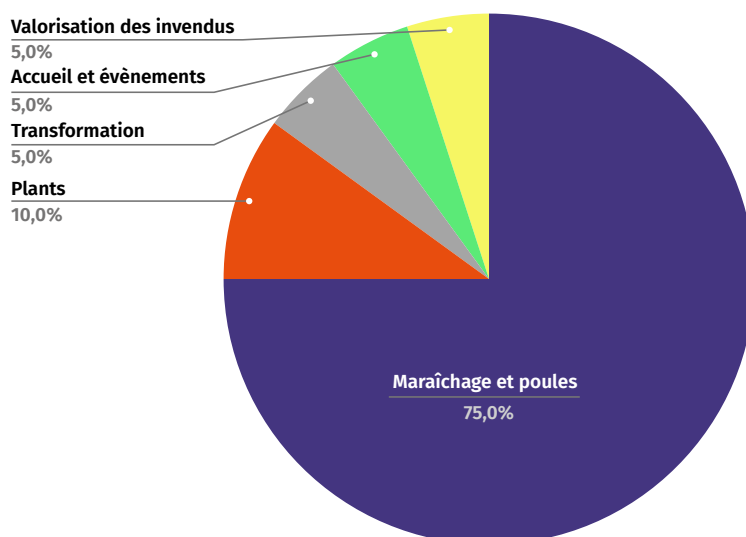


Figure 11 : modèle économique 2

Selon les modèles, la transformation peut prendre une part plus ou moins importante dans le chiffre d'affaires des structures. Pour certaines, elle dépasse 30%, notamment en transformation fromagère.

Dans la majorité des structures qui s'appuient sur une activité agricole principale, le développement d'activités non-agricoles, et notamment d'accueil, représente généralement une faible part de leur chiffre d'affaires, en moyenne autour de 10%. Cependant, même lorsque ces activités ne sont pas rémunératrices pour la structure, on observe que les agriruraux continuent à les pratiquer, car elles sont pensées comme une partie d'un système global et cohérent.

Les activités de formation et les prestations de services sont plus rémunératrices, mais demandent du temps et une charge de travail supplémentaire pour les agriruraux ayant déjà une activité agricole importante. Elles sont rarement majoritaires dans les modèles économiques des structures qui reposent sur une activité principale agricole.

Pour les agriruraux, il est essentiel de tester différents montages économiques qui leur permettent de combiner leurs activités. Les retours d'expérience des personnes enquêtées montrent qu'ils ont parfois dû abandonner une activité, ou au contraire en créer une nouvelle afin de trouver un modèle économique et un rythme de travail qui leur correspondait.

La multi-activité permet aux agriruraux de réduire leur dépendance à une seule source de revenu, elle permet de limiter les risques économiques que l'on retrouve dans le milieu agricole avec l'impact fort des aléas climatiques, économiques ou sanitaires. De la même façon les activités non-agricoles apportent une stabilité financière dans la rémunération, par exemple avec les activités de tourisme ou de prestation de services, par rapport à la volatilité des prix des produits agricoles.

4.2 ANALYSE DES REVENUS ET RESSENTIS

De la même façon que pour les modèles économiques des structures, les revenus des agriruraux sont variés dans l'échantillon et peu comparables.

Les chiffres d'affaires sont également très dispersés et vont de 7500 euros par an sur une ferme pratiquant l'élevage ovin et l'arboriculture avec un peu d'accueil à la ferme (non rémunéré), à 1.5 million d'euros pour une structure ayant développé de l'apiculture, ainsi que de la transformation de produits dérivés du miel, un musée et des gîtes, et employant 13 salariés.

Le niveau effectif des revenus est difficile à appréhender car certaines charges domestiques peuvent être intégrées ou mutualisées avec les charges de l'entreprise. Le « reste à vivre » serait sans doute une manière plus précise d'appréhender le niveau de vie, mais pas le « mode de vie » (sobriété, autonomie alimentaire partielle...). Nous avons donc choisi de nous intéresser plutôt dans cette étude aux ressentis des agriruraux par rapport à leur revenu. Alors que la question des revenus est prégnante et récurrente dans les revendications du monde agricole, elle n'apparaît que très peu dans les propos de notre échantillon sous forme de frustration ou d'injustice ressentie, indépendamment du niveau effectif de ceux-ci.

Pour certaines personnes, le choix de développer la multi-activité passe par une **prise de risque** d'un point de vue économique, au regard des investissements nécessaires mais aussi des incertitudes sur la viabilité des nouvelles activités. Cette prise de risque se retrouve notamment dans le cas où des agriculteurs en place font évoluer leur structure agricole vers une structure agrirurale (structure 1, 4 et 11).

« J'étais dans une situation établie où je gagnais bien ma vie et j'ai tout remis en jeu. En faisant ces investissements et en passant en bio, je suis reparti de zéro. Je n'ai jamais pris autant de risques financiers et techniques de ma vie, et pourtant je n'ai jamais été aussi serein. »

AR 1, création d'une huilerie et d'un atelier de découpe de viande sur une ferme en grandes cultures et élevage bovins viande, développement de la vente directe et de l'accueil

Lors de la création de la structure, la définition des prix diffère selon les structures. Pour l'agrirurale 6 par exemple, il était important de construire le prix de vente en fonction des besoins de la porteuse de projet : elle a défini le revenu qu'elle souhaitait toucher, puis a intégré ses charges et le coût de l'investissement pour définir son prix de commercialisation. L'agrirural 2 indique qu'il a fixé ses prix pour permettre une rentrée d'argent suffisante, afin d'assurer les investissements liés au développement de ses activités (éco-pâturage, avec souhait de rénover la maison d'habitation pour développer de l'accueil touristique).

Pour les structures 11, 13, 15, 20 et 22, l'objectif de revenu n'est pas une priorité. Il s'agit surtout de faire fonctionner leur structure correctement.

« On ne se fixe pas un objectif de revenu, on se fixe juste l'objectif d'avoir une rentrée d'argent qui nous permet de vivre ce qu'on a à vivre. On ne va pas se dire il nous faut 150 000 €. Chaque fin d'année on regarde, on fait le point. Est ce qu'on est en déficit ou pas ? Et l'objectif c'est de ne pas être en déficit et si on peut mettre des sous de côté c'est encore mieux. » AR 15, apiculture, balades avec des ânes, sensibilisation, accueil social

En fin d'exercice, certains agriruraux choisissent de **réinvestir le bénéfice dans de l'investissement plutôt que dans la rémunération du travail**, surtout au lancement de l'activité. Comme nous l'avons vu précédemment, les agriruraux ne font généralement pas le choix ou n'ont pas accès à l'emprunt auprès de banques, donc leur niveau de trésorerie est souvent faible, mais, dans ce cas, leur taux d'endettement l'est aussi.

Lorsque la structure porte des salariés (structures 1, 3, 5, 12, 18, 19, 21), la priorité des gérants des structures est tout d'abord de s'assurer de la rémunération de leurs salariés, avant de se verser un revenu, ce qui peut représenter une pression supplémentaire pour les agriruraux.

Bien que la plupart disent qu'ils peuvent «se contenter de peu pour vivre», ils sont nombreux à s'accorder sur le fait que les niveaux de revenus sont faibles au sein des structures agrirurales, et plus largement dans le monde agricole.

« Ce n'est pas possible, nos coûts de production sont plus élevés que les prix de vente. Donc ça, ce n'est pas logique. C'est quand même incroyable que finalement, ceux qui donne à manger aux gens ne puissent pas vivre. Nous, on ne vit pas comme les autres de notre travail. »

AR 19, grandes cultures, poules pondeuses, transformation

Malgré ces constats, les agriruraux insistent sur leur objectif de ne pas se développer trop rapidement, de prendre le temps de monter la structure et de trouver un modèle qui leur correspond. Ils souhaitent pouvoir conserver une vie de famille en parallèle de leurs activités. Selon eux, c'est un équilibre qui est à trouver entre toutes les activités, et qui peut être complété par de la pluriactivité comme nous l'avons vu précédemment.

5. agriruralité & territoire

L'une des hypothèses posées dans ce travail de recherche est que l'ancrage territorial des structures agrirurales est important car les activités sont en partie basées sur la valorisation des ressources locales (tourisme, commercialisation en circuit court, transformation...).

Les « paysans qui faisaient le pays et le paysage » ont laissé place aux exploitations agricoles, spécialisée en bassins de production, et intégrées dans des chaînes de valeurs de l'agro-industrie, produisent pour des marchés lointains. Pour autant, un mouvement de reterritorialisation a pris forme (en résistance ou opposition au modèle d'intégration sectorielle, comme stratégie de différenciation basée sur la qualité ou bien encore à travers des liens sociaux et écologiques d'interdépendance avec le milieu de production et de vie). Différents modèles et formes d'ancrage territorial sont identifiés par la littérature (Rieutord, 2017), qui passent par la proximité entre producteur et consommateur (circuit court, agriculture de proximité), par la traçabilité et la construction de la qualité associée à un « terroir », ou bien encore par la mise en patrimoine des campagnes et des paysages et encore par la gestion durable de l'environnement (ancrage écologique).

Nous verrons que les agriruraux ont pour particularité de combiner la plupart de ces formes d'ancrage même si sur certaines dimensions leur insertion s'avère plus délicate. Le territoire n'est pas seulement un substrat ou un point de départ (construction d'une qualité associée à un zonage AOP par exemple), mais aussi un point d'arrivée (vente en directe, animation du territoire...). L'ancrage territorial implique donc

différentes dimensions, plus ou moins présentes selon les modèles d'agriculture et que l'on retrouve, ici, combinées : une dimension sociale (liens qui se construisent avec d'autres acteurs du territoire, entre producteurs, ou avec des consommateurs), une dimension spatiale (agriculture de proximité), une dimension patrimoniale (valorisation de ressources locales) et une dimension écologique (interdépendance avec l'environnement, pratiques de gestion durables des ressources) ; cette dernière ayant été évoquée plus haut nous ne la traiterons pas ici.

5.1 COMMENT LES AGRIRURAUX SONT-ILS ACCUEILLIS SUR LES TERRITOIRES ?

La proportion d'agriruraux de l'échantillon qui ne sont pas issus du territoire est de 48 %, avec ce que cela implique comme difficultés pour accéder au foncier ou pour créer un réseau localement.

Plusieurs raisons les ont amenés à s'implanter en Bourgogne-Franche-Comté : découverte de la région lors de vacances, rapprochement de conjoint, prix du foncier plus accessible que dans leur région d'origine, lien avec un emploi précédent sur ce territoire, ou encore le fait de se rapprocher géographiquement de la famille ou d'amis.

L'accueil sur le territoire est variable selon les projets des agriruraux et les territoires d'installation. Plusieurs d'entre eux expriment **le sentiment d'avoir été rapidement «catégorisé», principalement par les agriculteurs**, car ils n'étaient pas issus du milieu agricole. Entourés de personnes installés sur des systèmes agricoles conventionnels, les agriruraux passent pour des «fous», «des bobos qui s'installent à la campagne», **leurs projets multi-activités sont souvent critiqués et la viabilité de leur système est mise en cause.**

En outre, nous l'avons vu plus haut, les relations avec les agriculteurs locaux peuvent être compliquées à cause des difficultés d'accès au foncier. Les agriruraux non issus du territoire cherchent à acquérir du terrain et se retrouvent donc en concurrence avec les exploitations locales qui souhaitent s'agrandir.

De la même façon, les agriruraux rapportent que les habitants du territoire ne sont pas toujours très accueillants, et il est courant que les villageois les plus proches ne soient pas clients de la ferme implantée près de chez eux. Mais ils sont nombreux dans l'échantillon à expliquer que les relations évoluent positivement avec le temps, que ce soit avec les habitants qui découvrent progressivement la structure agrirurale, ou avec les agriculteurs qui réalisent que les agriruraux sont engagés dans leur travail. En effet la valeur travail est importante dans le milieu agricole.

« Il a fallu que ce soit nous qui allions vers le village pour que les gens se disent "ah ouais en fait c'est des gens normaux". Sinon ils nous regardaient de loin. »

Membre de la structure agrirurale collective 7

« On a été pris pour des hurluberlus, que de cette manière on allait couler et que ça n'allait pas durer longtemps. On a quand même sorti un bâtiment et une maison de terre en 9 mois, du coup on a eu beaucoup de respect. » AR 26, bovins lait, chèvres, cochons, poules pondeuses, transformation laitière, accueil pédagogique et événementiel

Bien que sur certains territoires l'accueil se soit bien passé, et que certains agriculteurs aient été d'un vrai soutien pour les agriruraux lors de leur installation, le sentiment général de devoir continuellement **prouver** aux institutions et aux habitants **qu'ils sont capables de développer leurs activités et d'en vivre**, reste prégnant. Gagner le respect des locaux lorsqu'on n'est ni issu du territoire, ni issu du milieu agricole n'est pas une chose aisée pour les agriruraux et les modèles innovants qu'ils proposent, alors même qu'ils sont en recherche de lien social sur les territoires comme nous l'avons vu précédemment.

5.2 L'AGRIRURALITÉ COMME RESSOURCE POUR LES TERRITOIRES RURAUX

5.2.1 DES TERRITOIRES DYNAMIQUES & DES PAYSAGES PRÉSERVÉS

Les interactions des agriruraux avec leur territoire prennent différentes formes dans notre échantillon, à commencer par les relations qu'ils tissent via les réseaux. Lorsque les agriruraux décident de créer une nouvelle activité sur leur structure, ils cherchent souvent à se rapprocher d'autres personnes qui pratiquent des activités similaires pour partager des connaissances, se soutenir et s'entraider, mais aussi se faire connaître sur le territoire. L'agrirurale 4 a participé à la création en 1995 d'un réseau de fermes pédagogiques à l'échelle du département, avec une quinzaine de fermes participantes. Très peu répandu à l'époque, cette activité d'accueil s'est structurée localement grâce au réseau.

En s'organisant, ces réseaux peuvent aussi permettre **le développement et la structuration de nouvelles filières** sur les territoires. L'agrirurale 11 a travaillé avec d'autres fermes à la création d'un collectif laine, qui regroupe des artisanes lainières. Ce collectif accompagne les nouvelles structures qui se développent, organise des événements autour de la laine, et met en place des stages et des journées de rencontre autour du feutre, de la teinture et du tricot. Aujourd'hui il sert de modèle pour d'autres territoires qui cherchent à développer la filière laine.

De la même façon, l'agrirural 2 en créant son entreprise d'éco-pâturage, s'est retrouvé confronté à une absence d'entreprises équivalentes sur son territoire. Bien que cela représente un avantage, du point de vue de l'absence de concurrence, il s'est rendu compte que le besoin de prestations en éco-pâturage n'était pas identifié, et il a donc été contraint de créer une offre. Pour cela, il a entrepris un travail de démarchage auprès des collectivités et des viticulteurs, pour leur proposer ses prestations d'entretiens d'espaces verts et de vignes.



Aujourd'hui, sa structure est bien identifiée sur le territoire, et il est en lien avec un syndicat viticole pour développer largement l'éco-pâturage dans les vignes, en permettant aux agriculteurs de diversifier leur revenu par l'élevage.

« Je trouve que la ferme que je défends, elle s'implante dans le terroir, dans le territoire. J'ai des relations avec mes voisins, j'échange. C'est aussi ça qui me plaît dans l'agricole. » AR 14, bovins lait, poules pondeuses, cochons, transformation fromagère, accueil social, accueil pédagogique, événementiel, magasin à la ferme

Les agriruraux s'investissent également dans la vie locale des territoires. Deux personnes ont pris des mandats d'élu local dans les mairies, d'autres des mandats d'élu dans des syndicats ou associations (Confédération Paysanne, Groupement des Agriculteurs Biologiques, CERD). Ils rejoignent souvent les dynamiques citoyennes locales et participent aux projets en développement sur les thématiques agricoles, alimentaires et culturelles.

À travers l'accueil et notamment l'accueil touristique, **ils contribuent à mettre en valeur le patrimoine local**, développent le tourisme et rendent le territoire plus attractif. Dans l'échantillon, 15 structures sur les 22 font de l'accueil touristique (4 gîtes et 4 espaces de camping à la ferme) ou organisent des événements sur la ferme (9 structures). Trois structures ont aussi développé des services de restauration. Les activités de formation et d'accueil pédagogique permettent aussi d'attirer des personnes sur les territoires, en mettant également à contribution les collectivités

dans le développement du tourisme. Pour la structure 3, qui propose de la formation autour des jardin-forêts mais n'a pas la possibilité d'héberger les stagiaires, c'est la commune qui a décidé d'acheter un bâtiment et de le transformer en gîte pour le louer aux participants.

Les agriruraux apportent aussi du dynamisme aux collectivités locales, par la mise en place des activités pédagogiques, et le lien avec les établissements scolaires. Ils participent à renouveler les animations proposées aux enfants et à leur faire découvrir la campagne environnante. De la même façon, en proposant des modèles d'agriculture diversifiée, ils permettent **la relocalisation d'une alimentation nourricière**, dans un contexte où les collectivités cherchent à s'approvisionner localement pour la restauration collective et développent des Projets Alimentaires Territoriaux pour reterritorialiser l'agriculture et l'alimentation. Du point de vue de la relocalisation alimentaire, rappelons aussi que 80% des agriruraux interrogés vendent leur production en circuit court et que, dans la même proportion, ils transforment leur produit.

Les structures agrirurales semblent aussi permettre la création d'une **dynamique culturelle locale**, en organisant des événements sur leurs fermes (concert, festival, projection de film, théâtre...). Pour l'agrirurale 8, c'est le réseau créé autour de son magasin à la ferme qui a permis le développement d'un café associatif dans le village. Les agriruraux posent un regard différent sur les potentiels du territoire et apportent des idées nouvelles pour mieux les valoriser.

En opposition au développement de paysages industriels, ces structures s'attachent à **préserver les espaces ruraux** par leurs actions d'aménagement et de protection de la biodiversité (plantation de haies et d'arbres, pratiques agroécologiques), mais également en remettant au goût du jour et en transmettant des savoir-faire anciens (pastoralisme, traction animale) qui ont tendance à disparaître des paysages ruraux.

Les agriruraux prennent également part au **développement économique des territoires**, en mettant en place de nouveaux outils de commercialisation comme les magasins à la ferme (11 structures sur l'échantillon), la création d'AMAP ou de points de vente de paniers (6 structures) ou encore dans la structuration de marchés locaux. L'agrirurale 8 a participé à la création d'un marché de producteurs hebdomadaire sur son territoire il y a une dizaine d'années avec des personnes qui venaient de s'installer. L'agrirurale 11 a monté une association de producteurs locaux qui organise un marché de producteurs une fois par mois, et des événements de sensibilisation à destination des habitants.

Par ces actions, ils mettent en place une **nouvelle économie locale**, qui crée de la valeur ajoutée sur les territoires. Ils permettent aux habitants d'avoir accès à une nouvelle offre de produits locaux, accessibles sans intermédiaires puisque la majorité des structures travaillent essentiellement en vente directe (18 structures sur 22).

« Pour nous, vivre en milieu rural c'est aussi être acteurs d'autres choses que de la production agricole, de faire vivre le territoire. Quand on vend en direct, on a tout un réseau de consommateurs qui se met en place autour de nous, qui invite à faire autre chose de ça, de diversifier les rencontres et les activités pour que le territoire vive. »

AR 8, maraîchage, transformation, activités d'accueil et magasin à la ferme

Tous ces exemples montrent bien la capacité des structures agrirurales à préserver, mettre en valeur et revitaliser les espaces ruraux, et de quelle façon **elles s'ancrent de manière durable sur les territoires**.

5.2.2 UNE SOURCE D'EMPLOI POUR LES TERRITOIRES

En 2018, le Réseau CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) a réalisé une étude sur l'utilité sociale des installations agricoles et rurales,

qui suggère que, sur l'échantillon de fermes étudié (15 structures), *« l'intensité de l'emploi à l'hectare est à chaque fois supérieure aux références des moyennes et grandes fermes du réseau d'information comptable agricole (RICA). Les activités observées semblent donc plus créatrices d'emploi à l'hectare. »*

Dans notre échantillon, les 22 structures agrirurales génèrent 84 emplois : 31 emplois de gérant/gérante ainsi que 53 emplois salariés complémentaires. Ces 53 personnes ne sont pas toutes employées sur un équivalent temps plein, mais les structures agrirurales leur assurent une part de leur rémunération, voire la totalité. Les personnes en contrat d'apprentissage (au moins 5 sur l'échantillon) ont également été comptabilisées dans ces 53 salariés, en revanche les contrats saisonniers n'ont pas été pris en compte, car leur nombre n'est pas régulier.

Ces résultats sont impressionnants si on les compare à ce que l'agriculture génère comme emplois, sachant que les recensements font état d'une érosion constante et drastique de ces effectifs. Ainsi d'après les données du dernier recensement agricole (2020), ce secteur emploie 813 000 personnes à titre permanent (exploitants et coexploitants, actifs de la famille, salariés permanents non familiaux) répartis sur 416 400 exploitants. Ce qui représente 1,9 emplois par exploitation en moyenne. En effectuant le même calcul et avec la même définition de périmètre (personne à titre permanent), on arrive à 3,6 emplois par structures agrirurales. Autrement dit, à l'échelle de notre échantillon, les structures agrirurales qui mobilisent une faible surface foncière créent pratiquement 2 fois plus d'emploi par structure que l'agriculture. Ce constat mériterait d'être approfondi à travers une consolidation de la base de données sur ces indicateurs.

L'écart entre ces chiffres peut s'expliquer par les activités développées par les agriruraux, notamment la transformation et la commercialisation, qui nécessitent une main d'œuvre plus importante. De la même façon, en faisant le choix d'une agriculture peu mécanisée, les structures agrirurales créent de l'emploi sous différentes formes (contrat d'alternance, contrat saisonnier, CDD, CDI...). Ces emplois liés spécifiquement au territoire sont donc **difficilement délocalisables**, ce qui représente une force pour le monde rural.

conclusion

Cette première étude qualitative fait apparaître un certain nombre de résultats plus ou moins attendus au vu de nos hypothèses initiales.

La première hypothèse concernait les profils des agriruraux. Nous supposions qu'ils étaient éloignés du monde agricole et qu'ils étaient par conséquent confrontés à des freins spécifiques pour leur installation. Nos observations confirment cette hypothèse, concernant les profils, en la précisant. En effet, 19 agriruraux sur les 27 sont non issus du milieu agricole. Concernant un système d'activité souvent considéré comme atypique, on aurait pu s'attendre à ce que l'ensemble de notre échantillon soit constitué par ce genre de profils. Or il existe bien des trajectoires issues du milieu agricole qui se distancient du modèle classique soit en faisant évoluer la ferme héritée vers un système plus diversifié, soit, en s'installant hors du cadre familial ce qui marque aussi une prise de distance. Cette remarque à conforter à une plus large échelle, pourrait signifier que l'agriruralité constitue une solution pour un certain nombre d'agriculteurs en place, qui choisissent de bifurquer, pour des raisons qui semblent diverses et pas seulement économiques. Ces parcours concernent deux des plus grandes fermes étudiées, dont l'une en céréaliculture initialement qui avait de confortables résultats économiques. La question du sens du métier semble aussi importante pour les agriruraux issus du milieu agricole que pour ceux qui en sont extérieurs.

L'analyse des profils nous a également montré que les femmes prenaient une place très importante dans l'agriruralité (16 femmes sur 27 personnes rencontrées) soit beaucoup plus que ce qu'elles représentent dans la profession agricole*. Elles qui ont lutté pour faire reconnaître leur statut d'agricultrice pendant de nombreuses années, ont ici la possibilité de développer leurs activités seule ou en couple. Il pourrait être intéressant de mettre ces constats en perspectives avec d'autres travaux sur le genre en milieu rural afin de comprendre les motivations qui poussent les femmes à se lancer dans la multi-activité, et interroger si elles rencontrent des difficultés spécifiques à leur statut de femme.

Concernant la seconde partie de cette hypothèse, liée aux contraintes spécifiques pour ce genre d'installation, nous ne pouvons que confirmer le fait que s'installer sur une structure agrirurale, et plus encore lorsque l'on est éloigné du monde agricole, renforce considérablement les difficultés. L'accès au foncier est une épreuve particulièrement ardue à franchir, et pas uniquement en raison de son prix. Le marché foncier agricole est particulièrement fermé et les personnes non issues du milieu agricole se trouvent exclues des circuits d'échange de la terre, maîtrisés par la profession (Barral et al., 2017). Cette fermeture est renforcée en région Bourgogne-Franche-Comté par des bassins de production très spécialisés dans lesquels les projets agriruraux se trouvent ostracisés ou relégués dans les fonds de jardins des particuliers, comme nous l'avons vu pour certains exemples de «débrouille stratégique». C'est dire ici que la question de l'accès au foncier dépasse la question financière – qui est déjà considérable – pour rencontrer celle de la crédibilité et de l'acceptabilité des projets agriruraux qui ne cadrent pas avec les normes professionnelles, très largement orientées vers la production à grande échelle pour des marchés extérieurs.

On soulignera à cet égard l'importance des stratégies d'adaptation ou de contournement face à ces verrouillages fonciers, avec parfois des coûts ou des effets assez pénalisants (changement de région, retard qui limite ensuite l'accès à la DJA). Ces stratégies montrent également l'ingéniosité et l'art du réseau que supposent ces installations qui pénètrent sur la pointe des pieds et par les marges, sur des territoires agricoles jalousement gardés. Il faut souligner ici notamment le recours aux collectivités, sur lesquels se sont appuyés certains agriruraux, et sur lesquelles nous aimerions insister car elles représentent un levier important pour l'installation de ce genre de profil, et plus largement pour le renouvellement des actifs agricoles.

L'accès aux aides notamment à l'installation (DJA) paraît par contre moins discriminante puisque la part des bénéficiaires de la DJA parmi notre échantillon est plus importante que parmi l'ensemble des agriculteurs et agricultrices installés. On peut néanmoins s'interroger sur les effets de sélection en amont

* D'après le dernier recensement agricole (2020), un quart des chefs d'exploitations ou co-exploitants sont des femmes (Agreste, Graph'Agri 2023)

(combien de porteurs de projets agriruraux ne parviennent pas à s'installer du fait notamment du non accès à cette aide, dont le montant n'est pas négligeable?). On soulignera, quoi qu'il en soit, que les bénéficiaires de cette aide ont dû bien souvent adapter leur projet pour entrer dans les cadres attendus – ceux de projets plus «conséquents» en matière de volume de production ou d'équipement – ce qui a parfois perturbé l'équilibre du projet initial. On ne peut qu'insister sur l'urgence de revoir, dans les normes d'accompagnement cette fois-ci, les canons de la viabilité économique, à l'heure où l'endettement des exploitations françaises atteint des records*, plongeant les agriculteurs dans la rue ou le désarroi**, et alors que leur niveau de capitalisation compromet leur transmission (Coly, op. cit.).

Nous avons ensuite établi l'hypothèse que la multi-activité impliquait des contraintes spécifiques en termes de statut et d'accompagnement. Les témoignages des personnes interviewées montrent en effet de réelles difficultés à trouver un statut adapté aux activités développées, qui reconnaisse leur métier de paysan, ou d'entrepreneur rural, tout en leur permettant de combiner plusieurs activités sous une même entité juridique. Pour l'heure les agriruraux combinent de multiples statuts juridiques, dimension par laquelle ils entrent prioritairement car cela permet de donner une existence à leur structure. Cependant la question de leur reconnaissance comme «actif agricole» (statut social) mérite d'être posée. La fin du registre des actifs agricoles institué en 2014 et finalement fondu en 2023 dans le Registre National des Entreprises permettra peut-être une plus grande ouverture de ce statut à de nouveaux profils ? L'existence de ce registre relativement fermé constituait d'après Jacques Rémy (2015, p. 13) un obstacle majeur à l'ouverture de la profession «*Si ce registre avait existé il y a trente ans, les agriculteurs biologiques, les entrepreneurs ruraux qui transforment et vendent à la ferme ou en circuits courts, et d'autres encore n'auraient pu s'établir*».

Au niveau de l'accompagnement, le manque de connaissances autour des modèles agriruraux constitue un frein et la nature multi-active des structures amène les agriruraux à frapper à de

multiples portes pour trouver «la bonne entrée». Gageons que le réseau RARES, mis en place après l'installation des agriruraux interviewés, aidera à formaliser un «guichet unique» d'accès à l'accompagnement et permettra une meilleure mutualisation et coopération entre les divers organismes qui, chacun, ont leur domaine de spécialité.

La question des «référentiels technico-économiques» qui figuraient comme l'un des livrables possibles de l'observatoire, nous pose cependant aujourd'hui question. Faut-il reproduire le modèle de standardisation et de normes qui a prévalu dans l'agriculture classique avec l'élaboration de nouveaux étalons pour ce genre de système multi-actif, alors même que les enquêtes nous ont livré la très grande variabilité et surtout la forte plasticité de ces systèmes? En effet la plupart des agriruraux font évoluer les systèmes, adaptent leur activités et ateliers (création, suppression) selon la charge de travail qui leur paraît tenable, et l'équilibre qu'ils recherchent en terme de vie professionnelle et personnelle, selon le contexte territorial, ou bien à travers la saisie d'opportunité. C'est peut-être là une marque de souplesse qui fera leur robustesse par rapport à des structures apparemment plus «performantes» mais plus rigides (Hammant, 2023).

Concernant la taille des structures, alors que nous les avons imaginées plutôt de petite taille, nous avons montré dans ce rapport qu'il existait différents modèles possibles. Bien que la majorité des agriruraux s'installent sur de petites surfaces, en raison des activités qu'ils développent et de leurs possibilités d'accès au foncier limitées, nous avons aussi trouvé dans l'échantillon des structures de taille moyenne et grande, avec des SAU allant jusqu'à 290 ha, pour des activités de polyculture élevage. Ceci peut s'expliquer par la diversité des productions agricoles observée dans les systèmes agriruraux qui incluent aussi des céréales et de l'élevage bovin, ainsi que la présence dans l'échantillon d'agriruraux issus du milieu agricole, et qui ont transformé l'exploitation familiale pour créer un projet agrirural. Ce constat vient donc modérer la perception d'un modèle agrirural marginal qui serait uniquement centré sur de petites productions agricoles comme le maraîchage, l'élevage caprin ou les plantes à parfums aromatiques et médicinales (PPAM).

Notre dernière hypothèse d'étude concernait l'ancrage territorial des structures. Nous avons supposé que celui-ci était important pour les structures agrirurales et que leurs activités étaient basées sur la valorisation des ressources locales. Nous avons pu vérifier

* D'après les résultats du RICA 2021, 41% des exploitations françaises sont endettées alors que ce chiffre n'atteint que 11% pour les pays européens pris en compte dans cette étude [https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Chd2316/cd2023-16_Rica_Europe_2021.pdf]. D'après le dernier recensement agricole l'endettement moyen par exploitation atteindrait 250 000 euro par exploitation alors qu'il n'était que de 50 000 euro en 1980.

** Un rapport sénatorial de 2021 consacré au suicide des agriculteurs faisait apparaître comme l'une des causes principales, la pression économique et notamment l'endettement [<https://www.senat.fr/rap/r20-451/r20-451-syn.pdf>]

cette hypothèse et constater que les structures agrirurales s'appuyaient bien sur les atouts des territoires (paysages, savoir-faire locaux, patrimoine culturel et historique, réseaux d'acteurs, ressources économiques...). On peut souligner ici le constat que les structures agrirurales permettent de développer et structurer de nouvelles filières agricoles ou artisanales en cherchant à s'implanter de manière durable sur les territoires, et en développant les réseaux d'acteurs autour de leurs activités. L'agriruralité apporte donc un nouveau dynamisme en milieu rural (touristique, culturel, économique), tout en générant de nombreux emplois non délocalisables.

Au-delà des hypothèses que nous avons formulées, ce rapport a fait émerger différents sujets qu'il serait intéressant d'approfondir et de mettre en lien avec d'autres travaux de recherche.

Nous avons souhaité montrer à travers l'échantillon différents formats de structures agrirurales, et notamment les formats collectifs. Les structures d'accompagnement du réseau RARES constatent une augmentation du nombre d'initiatives collectives (type éco-lieu, tiers-lieu, ferme collective), qui intègrent un volet agricole, et dont l'accompagnement nécessite de multiples compétences. Une étude pourrait porter sur les modes de fonctionnements de ces collectifs agriruraux et sur leurs dynamiques internes, notamment en termes de gouvernance et de choix d'activités. Elle pourrait également explorer leur impact sur le territoire, tant au niveau économique que social et environnemental, afin de mieux comprendre les facteurs clés de leur réussite et les défis auxquels ils sont confrontés.

Dans la partie 4, nous avons cherché à analyser les modèles économiques des structures agrirurales. On constate qu'il est nécessaire de recueillir des éléments complémentaires pour pouvoir comparer les différents modèles. Comme évoqué, la notion de «reste à vivre» serait sans doute une manière plus précise d'appréhender le niveau de vie des agriruraux, dans des structures où vie privée et vie professionnelle sont extrêmement liées.

Enfin, on pourrait aussi s'interroger sur la façon dont les structures agrirurales peuvent être transmises. La thématique de la transmission a pu être abordée lors des enquêtes, notamment avec les personnes de plus de 50 ans (8 dans l'échantillon). La difficulté de la transmission d'une structure agrirurale réside dans la diversité des activités dont elle est composée, ce qui implique que le repreneur ou la repreneuse soit doté de nombreuses compétences qui lui permettront d'assurer la continuité de la structure. Certaines

activités ayant nécessité des investissements et des aménagements particuliers, il est parfois difficile pour un repreneur de changer une activité ou d'imaginer en développer une nouvelle sur le lieu. Il serait intéressant d'analyser les différents modes de transmission possibles d'une structure agrirurale, en se basant sur des situations vécues, et de questionner les besoins en accompagnement pour les cédants qui souhaitent se lancer dans ce processus.

Ce rapport a donc permis de mieux comprendre les profils des agriruraux et les raisons qui les poussent à choisir ces systèmes multi-actifs, mais aussi les difficultés qu'ils peuvent rencontrer pour se faire une place dans un monde agricole encore très spécialisé. Les travaux montrent que les structures agrirurales présentent un vrai potentiel pour les territoires, par leur envie de développer de l'activité locale et de créer de l'emploi, tout en préservant le patrimoine rural. Porteurs de fortes valeurs environnementales et sociales, les agriruraux et agrirurales jouent un rôle clé dans la transition vers des modèles plus durables.

Dans un contexte où l'agriculture est appelée à répondre à des défis majeurs de renouvellement des actifs agricoles, d'adaptation au changement climatique, de transition écologique et de relocalisation de notre alimentation, il est important de soutenir ces modèles qui proposent de nouvelles formes agricoles, porteuses de lien social et ancrées dans les territoires, et qui peuvent être une réelle solution pour répondre à tous ces enjeux.

bibliographie

ADEME, 2021, *Quelle alimentation pour demain ?*, Dossier de presse publié le 13 avril 2021 [https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2021/04/DP_ADEME_Atelier-Alimentation_13-avril-2021.pdf]

Agreste, 2022, *Recensement Agricole 2020*, Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt, [<https://agriculture.gouv.fr/les-chiffres-definitifs-et-detaillés-du-recensement-agricole-2020>].

Association des ruralistes français, 1985, *La pluriactivité dans les familles agricoles*, *Économie rurale*, n° 170, 1985. pp. 62-63.

Barral, S., Loveluck, W. & Pinaud, S. (2017). Le pas-de-porte en agriculture, marqueur de la dérégulation foncière et de la financiarisation des exploitations. *Vertigo*, 17(1).

Bendavid R., 2022, « Plus rien ne sera jamais comme avant » dans sa vie au travail, Fondation Jean Jaures [<https://www.jean-jaures.org/publication/plus-rien-ne-sera-jamais-comme-avant-dans-sa-vie-au-travail/>]

Bernard De Raymon A., Thivet D. (dir.), 2021, *Un monde sans faim ? Gouverner la sécurité alimentaire au XXI^e siècle*. Paris : Presses de Sciences Po.

Bonnel L., 2021, Travail de préfiguration d'un Observatoire des agri-ruraux en Bourgogne-Franche-Comté. Rapport Final, Dijon : UMR Cesaer Institut Agro Dijon, 129p.

Bonhommeau, P., *Activité agricole, multifonctionnalité, diversification, pluriactivité... de quoi parle-t-on ?* Pour, 2014/1, n° 221, p.29-35.

Bouvrot L., 2023, *Analyse de la durabilité des structures agraires en Bourgogne Franche-Comté*, Rapport de stage de fin d'études, Dijon : Institut Agro Dijon.

Cap Rural, 2014, *L'agriruralité. Des combinaisons d'activités pour créer des entreprises et des emplois*, *Apports du projet de recherche PSDR - CreActE*, Guide.

Cap Rural, espace ressource sur l'agriruralité, [www.caprural.org/je-m-interesse-a-agriruralite-#Agriruralite_1].

Carneiro M.-J., 1996. Pluriactivité agricole, l'hétérogénéité cachée, *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, (n°38):6-36. 1996.

Casaux L., 1988, Pluriactivité et travail saisonnier en montagne. Difficultés juridiques, propositions, *Revue de géographie alpine*, tome 77, n°4, 1989. pp. 459-460.

Chouteau A., Bousses M., Lescoat P., 2020, *Les personnes Non Issues du Milieu Agricole: le futur du renouvellement des générations en élevage ?*, Rapport d'étude, IDELE.

CITEPA, *rapport Secten 2020 - Gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, bilan des émissions en France de 1990 à 2018*, édition juin 2020, 456p.

CNE, 2019, *Livre Blanc : Le renouvellement des générations en élevage bovin, ovin et caprin*, rapport de la Confédération nationale de l'élevage. [www.leslivresblancs.fr/livre/filieres-specialisees/animaux/le-renouvellement-des-generations-en-elevage-bovin-ovin-et].

Coly B., 2020, *Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !*, Avis du Conseil économique, social et environnemental, Journal Officiel de la République Française. [www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2020/2020_10_avenir_agriculture.pdf]

Cour des Comptes, 2023, *La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles*, Rapport à la commission des finances du Sénat, [www.ccomptes.fr/fr/documents/64229]

D'Allens G., Leclair L., 2021, *Les néo-paysans*, Paris : Points.

Deléage, E., 2011, Les mouvements agricoles alternatifs, *Informations sociales*, n° 164(2), 44-50.

De Menthère C., Piveteau V., Falcone P. et Ory X., 2023, *La haie, levier de la planification écologique*. Rapport du CGAAER n° 22114, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. 116 p.

Derbez, F., Joly, N., Pinton, F. et Sencébé, Y., 2024, Le productivisme sur la sellette. Ce que la colère des agriculteurs nous dit des impasses du système agri-alimentaire actuel, *Pour*, n° 248(1), 7-16.

Forget V., Depeyrot J.-N., Mahé M., Midler E., Hugonnet M., Beaujeu R., Grandjean A., Hérault B., 2019, *Actif'Agri. Transformations des emplois et des activités en agriculture*, Centre d'études et de prospective, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Paris : La Documentation française.

France Travail, 2023, *Le monde du travail post-Covid : rupture ou continuité ?*, Article publié le 16/03/2023, [www.francetravail.org/accueil/actualites/2023/le-monde-du-travail-post-covid--rupture-ou-continuite.html?type=article]

Garrier G., Hubscher R., 1988, *Entre faucilles et marteaux : pluriactivités et stratégies paysannes*, Paris : Presses universitaires de Lyon : Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 242 p.

Gibrat, C., Le Cœur X., 2023, *Adaptations de la politique d'accompagnement de l'installation en particulier vis-à-vis des personnes non issues du milieu agricole*, Rapport du Conseil Général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces Ruraux n°23030, Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt [<https://agriculture.gouv.fr/rapport-du-cgaer-ndeg23030-adaptations-de-la-politique-daccompagnement-de-linstallation-en>].

Hamant O., 2023, *Antidote au culte de la performance - La robustesse du vivant*, Paris : Gallimard.

Insee et Services de la Statistique et de la Prospective, 2024, Transformation de l'agriculture et des consommations alimentaires, *Insee Références*.

Insee, 2024, L'agriculture face aux enjeux environnementaux, *Insee Référence*.

IPCC, 2022: *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. Cambridge University Press. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA, 3056 pp.

Jonnard, M., 2024 *État des lieux de l'agriruralité en Bourgogne-Franche-Comté : premier inventaire et données statistiques* [disponible sur la plateforme de l'agriruralité : www.agriruralite-bfc.org/]

Lefebvre F., Quelen M., 2004, *Le renouvellement des générations agricoles bientôt assurés par des citoyens ? Le devenir des agriculteurs installés hors du cadre familial*, Rapport d'étude CNASEA.

Legifrance, Loi Orientation agricole de 1999, [Consultable sur : www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT00000395813]

Mandart S. et Foucart S., 2024, « Pesticides : trois inspections générales pointent l'« échec global »

de la protection de l'eau potable », *Le Monde* du 18 novembre 2024.

Muller, P., 2016, Une nouvelle qualification paysanne : exploitant rural, *Pour*, n° 232(4), pp.185-190.

Muller P., Faure A., Gerbeaux F., 1989, *Les entrepreneurs ruraux. Agriculteurs, artisans, commerçants, élus locaux*, L'Harmattan, Paris.

MSA, 2022, Les installations d'exploitants agricoles continuent de reculer en 2020, Statistique MSA, publication du 10 janvier 2022, [<https://statistiques.msa.fr/>]

Pernet F., 1982, *Résistances paysannes*, Grenoble: PUG.

Pistre P., 2012, *Renouveaux des campagnes françaises. Évolution démographique, dynamiques spatiales et recompositions sociales*, Thèse de Géographie, Université Paris Diderot.

Rémy J., 1987, La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur, *Sociologie du travail*, 29^e année n°4, pp. 415-441.

Rémy J., 2015, La « loi d'avenir pour l'agriculture » entre avancées et régression, *Pour* n°224, pp. 7-14.

Réseau CIVAM, 2018, *L'utilité sociale des installations agricoles et rurales*

Rieutord L., 2017, Les différentes formes d'ancrage de l'agriculture. Exemples en Auvergne Rhône-Alpes, *Systèmes alimentaires*, n°2, pp. 81-101.

Roullier, C., 2011, Le monde rural : quelques données de cadastre, *Informations sociales*, n° 164(2), pp.6-9.

Rouvière C., 2015, *Retourner à la terre. L'utopie néorurale en Ardèche depuis les années 1960*, Rennes : PUR.

Sovran C., Ruffier F., de Mones del Pujol A., Desriers M., Moulène S., Roque J-L., 2024, *Le portage foncier agricole – Levier pour une agriculture en transition ?*, Ed. Terre de Liens, [<https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/le-portage-foncier-agricole-rapport-3>]

Spoljar P., Dupré L., Depoudent C., 2024, *Construire, perdre, retrouver le sens du travail en agriculture*, Dijon : Ed. Educagri.

Tallon H., 2011, *Pluriactivité et accompagnement : un territoire à l'épreuve. Une expérimentation par la formation menée dans le Haut-Languedoc (Hérault)*, Thèse de géographie, Université Montpellier 3.

ANNEXE 1 – TABLEAUX DESCRIPTIFS DES STRUCTURES AGRICOLLES RENCONTRÉES

STRUCTURE	TYPE D'INSTALLATION	STATUT	ACTIVITÉS AGRICOLES	ACTIVITÉS NON-AGRICOLLES
Structure 1 (AR1)	Individuelle	SARL (société à responsabilité limitée) + EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) + SCI (société civile immobilière)	• Céréales • Elevage bovins viande	• Transformation (huile, atelier de découpe de viande) • Accueil pédagogique et de formation (salle de séminaire, accueil de groupes) • Accueil évènementiel (projection de films, expositions photos) • Magasin de produits locaux
Structure 2 (AR2)	Individuelle	Salarié entrepreneur en CAE (coopérative d'activité et d'emploi)	• Elevage brebis, chèvres	• Prestation d'éco-pâturage • Renaturation des paysages • Prestation de paysagisme
Structure 3 (AR3)	Individuelle	Association + deux SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle)	• Jardin-forêts • Plants	• Transformation (fruits) • Accueil pédagogique et de formation (formations, stages) • Prestations d'enseignements et d'accompagnement à la création de jardin-forêts
Structure 4 (AR4)	Familiale	GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun)	• Elevage bovins lait • Céréales • Verger et petits fruits	• Transformation (pâtisseries fermières) • Accueil pédagogique et de formation (visites pédagogiques - fin en 2015) • Accueil touristique (gîte à la ferme)
Structure 5 (AR5)	Individuelle	Entreprise individuelle agricole	• Elevage de volailles de races anciennes, et de cochons • Maraîchage et arbres fruitiers	• Transformation (restaurant) • Accueil touristique et évènementiel (concerts) • Accueil pédagogique et de formation (visites de la ferme, partage d'expériences)
Structure 6 (AR6)	Individuelle	Entreprise individuelle agricole	• Maraîchage • Plants	• Accueil pédagogique et formation (accueil de classes) • Prestations de services (ateliers de sensibilisation dans les classes) • Accueil social • Magasin à la ferme

STRUCTURE	TYPE D'INSTALLATION	STATUT	ACTIVITÉS AGRICOLES	ACTIVITÉS NON-AGRICOLES
Structure 7 (AR7)	Collectif	SCI et différentes entreprises agricoles et non-agricoles	Selon les activités des membres du collectif : - paysans boulangers - maraîchage et plants - PPAM - nuciculture (production de noisettes) - cueillette sauvage	- Accueil événementiel (marchés, festival, théâtre, soirées concerts, festival enfants...) - Accueil pédagogique et formation (Wwooffing, stagiaires) - Accueil social (réfugiés) Selon les membres du collectif : - Prestations de service - Activités artisanales - Transformation
Structure 8 (AR8)	Individuelle	Entreprise individuelle agricole	- Maraîchage - Plants - Vergers et petits fruits - Poules pondeuses	- Transformation (légumes et petits fruits) - Accueil touristique et événementiel (camping à la ferme, concerts et événements culturels) en lien avec le café associatif - Accueil pédagogique et de formation (stagiaires) - Magasin à la ferme
Structure 9 (AR9)	Individuelle	Entreprise individuelle agricole	- Arboriculture : fruitiers et petits fruits - Élevage ovins	Accueil pédagogique et de formation (accueil de classes, publics handicapés)
Structure 10 (AR10)	Individuelle	Association + SASU	- Pas d'activité agricole en propre - Lien avec des agriculteurs	- Accueil pédagogique et de formation (mise en lien de personnes migrantes avec des agriculteurs locaux pour échanges de savoirs, de pratiques et possibilité d'emploi dans les fermes) - Accueil social (accompagnement des projets de migrants à l'installation) - Commercialisation de produits issus des fermes
Structure 11 (AR11)	Individuelle	Auto-entreprise	Élevage brebis	- Activités artisanales (travail de la laine, confection de vêtements) - Accueil touristique (camping à la ferme) - Accueil pédagogique et de formation (stages découvertes de la laine) - Magasin à la ferme

STRUCTURE	TYPE D'INSTALLATION	STATUT	ACTIVITÉS AGRICOLES	ACTIVITÉS NON-AGRICOLES
Structure 12 (AR12)	En couple	Entreprise individuelle agricole + 2 SARL + Groupement employeur	• Apiculture	• Transformation (miel, biscuits, pain d'épices, bougies...) • Accueil touristique (gîtes et musée) • Accueil pédagogique et de formation (visites du musée) • Magasin sur la structure
Structure 13 (AR13)	Individuelle	Auto-entreprise + cotisant solidaire MSA	• Jardin support avec cultures de fleurs / baies / fruitiers / petits fruits	• Transformation (cuirs de fruits, fruits séchés, plantes séchées, sels et sucres aromatisés, confitures, vinaigre, aigre-doux, sirops) • Accueil pédagogique et de formation (stagiaires, centre de loisirs) • Accueil thérapeutique
Structure 14 (AR14)	Individuelle	Entreprise individuelle agricole	• Elevage bovins lait • Poules pondeuses, poulets de chair • Elevage cochons	• Transformation (fromage) • Accueil pédagogique et de formation (classes, stagiaires et wwoofers) • Accueil social • Accueil évènementiel (projections de film) • Magasin à la ferme • Pluriactivité : ostéopathe animalier
Structure 15 (AR15 & AR16)	En couple	Entreprise individuelle agricole + 2 entreprises individuelles non-agricoles	• Apiculture • Ânes	• Activités pédagogiques et de formation (animations nature et sensibilisation à l'environnement dans les écoles) • Activités de loisirs (balades avec les ânes) • Prestations de service (entretiens des jardins pour des collectivités) • Accueil social (jeunes en difficulté ou en situation de handicap) • Pluriactivité : travail dans les vignes
Structure 16 (AR17 & AR18)	En couple	Entreprise individuelle agricole	• Maraîchage • Ferme découverte avec animaux	• Transformation (légumes et fruits) • Conserverie (soupe, tartinades, confitures...) • Accueil touristique et évènementiels (chambre d'hôtes, gîte, camping, table d'hôtes, visites touristiques, évènements culturels) • Accueil social de jour • Accueil pédagogique et de formation (wwoofers, ateliers cuisine) • Magasin à la ferme
Structure 17 (AR19)	Familiale	EARL + SNC (société en nom collectif)	• Céréales et légumineuses • Poules pondeuses • Elevage poulets	• Transformation et commercialisation via la SNC (graines triées en sachets, pâtes, huiles et farines)

STRUCTURE	TYPE D'INSTALLATION	STATUT	ACTIVITÉS AGRICOLES	ACTIVITÉS NON-AGRICOLES
Structure 18 (AR20 et AR21)	En couple	Association + EARL	• Plants • Maraîchage • Production de semences • Chanvre CBD	• Transformation (légumes) • Prestations de service (installation de jardins comestibles, formations en CFPFA) • Accueil pédagogique et de formation (accueil de jeunes sur la ferme en service civique et alternance, accueil de stagiaires, wwoofers) • Magasin à la ferme
Structure 19 (AR22 et AR23)	En couple	SARL + SCEA	• Petits fruits • Fleurs • Apiculture	• Transformation (fruits) • Accueil pédagogique et de formation (visites de groupes et de particuliers, stagiaires, formation) • Magasin à la ferme
Structure 20 (AR24)	Individuelle	Auto-entreprise	• Pas d'activités agricoles en propre • S'appuie sur des fermes voisines	• Activités de loisirs (balades avec les ânes) • Accueil thérapeutique (médiation animale, accueil de groupes)
Structure 21 (AR25)	Collectif	Association	• Elevage bovins lait • Elevage de chèvres • Poules pondeuses • Elevage cochons • Jardin support	• Transformation (fromage et pain) • Accueil touristique et évènementiel (centre d'accueil à destination des écoles, de groupe public adapté, de particuliers, organisation de soirées et festivals) • Activités pédagogiques et de formation (accueil de classes, chantiers participatifs, stagiaires)
Structure 22 (AR26 et AR27)	En couple	GAEC	• Elevage bovins lait • Elevage chèvres et brebis • Elevage cochons • Poules pondeuses • Lapins	• Transformation (fromages) • Accueil pédagogique et de formation (classes, stagiaires) • Accueil touristique et évènementiel (journée portes ouvertes, évènements) • Magasin à la ferme

STRUCTURE (NOM DES AGRICULTEURS)	SURFACE AGRICOLE UTILE (HA)	ISSU DU MILIEU AGRICOLE / NON ISSU DU MILIEU AGRICOLE	INSTALLATION DANS LE CADRE FAMILIAL OU NON	ANNÉE D'INSTAL- LATION	PLURIACTIVITÉ	EMPLOI SUR LES STRUCTURES
Structure 1 (AR1)	290	IMA	CF	1994	Non	1 gérant et 3 salariés
Structure 2 (AR2)	15	NIMA	HCF	2021	Non	1 gérant
Structure 3 (AR3)	2,5	NIMA	HCF	2018	Non	1 gérant et 5 salariés
Structure 4 (AR4)	206	IMA	CF	1994	Non	3 associés et 1 apprenti
Structure 5 (AR5)	5	NIMA	HCF	2003	Non	1 gérant et 9 salariés
Structure 6 (AR6)	1,5	NIMA	HCF	2021	Non	1 gérante
Structure 7 (AR7)	5	NIMA (pour la personne rencontrée, variable dans le collectif)	HCF	2009	Non pour la personne rencontrée, variable dans le collectif	1 gérant et 1 salarié pour la personne rencontrée, variable dans le collectif
Structure 8 (AR8)	6,65	NIMA	HCF	2012	Non	1 gérante et 1 salarié
Structure 9 (AR9)	27	NIMA	HCF	2020	Non	1 gérant
Structure 10 (AR10)	0	IMA	HCF	2020	Non	1 gérante et 1 salarié
Structure 11 (AR11)	2	NIMA	HCF	2015	Non	1 gérante
Structure 12 (AR12)	4	NIMA	HCF	1977	Non	1 gérant, 1 gérant-salarié, et 12 salariés
Structure 13 (AR13)	1	NIMA	HCF	2010	Oui	1 gérante
Structure 14 (AR14)	25	NIMA	HCF	2018	Oui	1 gérante
Structure 15 (AR15 & AR16)	2	NIMA	HCF	2019	Oui	2 gérants
Structure 16 (AR17 & AR18)	2	NIMA IMA	HCF	2020	Non	1 gérant, la deuxième personne doit quitter son poste prochainement pour rejoindre la structure
Structure 17 (AR19)	130	IMA	CF	2012	Non	2 gérantes pour la structure agricole, pour la SNC, un salarié mutualisé pour les 4 fermes

STRUCTURE (NOM DES AGRIRURAUX)	SURFACE AGRICOLE UTILE (HA)	ISSU DU MILIEU AGRICOLE / NON ISSU DU MILIEU AGRICOLE	INSTALLATION DANS LE CADRE FAMILIAL OU NON	ANNÉE D'INSTAL- LATION	PLURIACTIVITÉ	EMPLOI SUR LES STRUCTURES
Structure 18 (AR20 et AR21)	1,3	NIMA NIMA	HCF HCF	2013	Non	2 gérants, 1 salarié et 4 apprentis, recrutement en cours de deux personnes supplémentaires
Structure 19 (AR22 et AR23)	13,6	NIMA IMA	HCF CF	1997	Non	4 gérants, 1 salarié, alternants et saisonniers
Structure 20 (AR24)	0	NIMA	HCF	2023	Oui	1 gérante
Structure 21 (AR25)	76	NIMA	Variable dans le collectif	1980	Selon les profils	13 salariés
Structure 22 (AR26 et AR27)	37	IMA IMA	HCF HCF	2014	Non	2 gérants

WWW.AGRIRURALITE-BFC.ORG



IMPRESSION : PIXARTPRINTING.FR

